

# COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL

## Rapport sur le budget de l'Etat du Valais pour l'année 2021, sur la planification intégrée pluriannuelle (PIP) 2021-2024 et sur le fonds FIGI

---



Crans-Montana, le 7 octobre 2020

# SOMMAIRE

	Page
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
1.1 Caractéristiques du budget 2021 .....	4
<b>2. REMARQUES GENERALES .....</b>	<b>6</b>
2.1 Compte des investissements .....	6
2.2 Compte de résultats .....	7
2.2.1 <i>Charges du personnel</i> .....	8
2.2.2 <i>Subventions à des collectivités et à des tiers</i> .....	12
2.3 Fonds CPVAL .....	13
<b>3. POUVOIR LEGISLATIF .....</b>	<b>14</b>
3.1 Grand Conseil .....	14
<b>4. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ENERGIE.....</b>	<b>15</b>
4.1 Administration cantonale des finances .....	15
4.2 Service des contributions .....	16
4.3 Service de l'énergie et des forces hydrauliques .....	17
4.4 Service du registre foncier .....	19
<b>5. DEPARTEMENT DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA CULTURE.....</b>	<b>20</b>
5.1 Service de la santé publique .....	20
5.2 Service de l'action sociale.....	21
5.3 Service de la protection des travailleurs et des relations du travail.....	21
5.4 Service des poursuites et faillites.....	21
5.5 Service de la culture.....	21
<b>6. DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DE LA FORMATION .....</b>	<b>23</b>
6.1 Service juridique des affaires économiques .....	23
6.2 Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation .....	24
6.3 Service de l'industrie, du commerce et du travail .....	24
6.4 Service de l'agriculture .....	25
6.5 Service administratif et des affaires juridiques de la formation.....	25
6.6 Service de l'enseignement.....	26
6.7 Service de la formation professionnelle .....	27
6.8 Service des hautes écoles .....	27
6.9 Service cantonal de la jeunesse .....	28
<b>7. DEPARTEMENT DE LA SECURITE, DES INSTITUTIONS ET DU SPORT.....</b>	<b>29</b>
7.1 Police cantonale.....	29
7.2 Service de la circulation routière et de la navigation .....	29
7.3 Service des affaires intérieures et communales .....	30
<b>8. DEPARTEMENT DE LA MOBILITE, DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>31</b>
8.1 Service de la mobilité .....	31
8.2 Service des forêts, des cours d'eau et du paysage .....	32
8.3 Service de l'environnement.....	32
8.4 Office cantonal de la construction du Rhône .....	32
<b>9. MANDATS DE PRESTATIONS .....</b>	<b>34</b>
<b>10. CONCLUSIONS.....</b>	<b>35</b>
<b>11. ANNEXES.....</b>	<b>36</b>
11.1 Rapports des commissions thématiques .....	37
11.2 Rapport de la Commission des finances à l'attention du Conseil d'Etat sur la planification intégrée pluriannuelle (PIP) 2021-2024 .....	38
11.3 Rapport de la Commission des finances concernant le budget 2021 et la planification financière 2021-2024 (PIP 2021-2024) pour le fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (fonds FIGI) .....	46

\* \* \*

# AU GRAND CONSEIL DU CANTON DU VALAIS

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission des finances (Cofi), composée de Mesdames et Messieurs les députés :

**Pont Stéphane**  
président

**Walter Francesco**  
vice-président

**Rion Yvan**  
rapporteur de langue française

**Wenger Frank**  
rapporteur de langue allemande

**Bender Benoît**

**Carron Blaise**

**Clerc Mathieu**

**Clivaz Bruno**

**Dubuis Julien**

**Favre-Torelloz Muriel**

**Studer Rainer**

**Tauss-Cornut Sonia**

**Vieux Mikaël**

membres,

a examiné, conformément aux dispositions légales et en particulier la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton du 24 juin 1980 (LGCAF / RS no 611.1), le projet de **budget de l'Etat du Valais pour l'année 2021** et vous présente ci-après son rapport.

## 1. INTRODUCTION

### 1.1 Caractéristiques du budget 2021

Le budget 2021 présente un excédent de revenus de Fr. 11.9 mios après un enregistrement des amortissements du patrimoine administratif (PA) de Fr. 125.9 mios et des réévaluations (amortissements) des emprunts, des participations et des subventions d'investissement du PA de Fr. 74.2 mios. L'excédent de financement se monte à Fr. 0.8 mio. **L'équilibre financier est donc atteint.**

La variation du budget 2021 **par rapport au compte 2019 et au budget 2020** (sans les imputations internes) se détaille comme suit :

en mios de francs (totaux et écarts arrondis)	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Variation par rapport au compte 2019	Variation par rapport au budget 2020	Variation par rapport au budget 2020 en %
<b>Compte de résultats</b>						
Revenus	3'919.7	3'611.1	3'801.9	-117.8	190.8	5.28%
Charges (sans amortissements)	3'721.7	3'420.4	3'589.9	-131.8	169.5	4.96%
<i>Marge d'autofinancement, LGCAF art. 12</i>	<i>197.9</i>	<i>190.6</i>	<i>212.0</i>	<i>14.1</i>	<i>21.4</i>	<i>11.23%</i>
Amortissements du PA	108.0	108.3	125.9	17.9	17.6	16.25%
Réévaluations emprunts, participations et subv. d'inv. du PA	80.8	82.3	74.2	-6.6	-8.1	-9.84%
<i>Total amortissements / réévaluations</i>	<i>188.8</i>	<i>190.6</i>	<i>200.1</i>	<i>11.3</i>	<i>9.5</i>	<i>4.98%</i>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>9.1</b>	<b>0.0</b>	<b>11.9</b>	<b>2.8</b>	<b>11.9</b>	
<b>Compte des investissements</b>				<b>0.0</b>		
Dépenses d'investissements	427.1	472.8	505.9	78.8	33.1	7.00%
Recettes d'investissements	268.6	282.8	294.7	26.1	11.9	4.21%
Investissements nets	158.5	190.0	211.2	52.7	21.2	11.16%
<b>Excédent de financement, LGCAF art. 12</b>	<b>39.4</b>	<b>0.6</b>	<b>0.8</b>	<b>-38.6</b>	<b>0.2</b>	
<b>Degré d'autofinancement</b>	<b>124.9%</b>	<b>100.3%</b>	<b>100.4%</b>			

Le taux de croissance, tant des revenus (+ 5.28%) que des charges (+ 4.96%) peut être considéré dans une période sans inflation de très élevé. Au budget 2020, ces taux de croissance s'élevaient à 2.72% respectivement à 3.08%. Pour le Canton du Valais, les experts s'attendent pour 2020 à une diminution du PIB de 6.5% et, pour 2021, une croissance de 5.6% est attendue. En d'autres termes, le PIB n'atteint pas en 2021 le niveau de 2019 et parallèlement l'activité de l'Etat progresse relativement fortement.

Les revenus augmentent par rapport au budget 2020 de Fr. 190.8 mios net ou de 5.28%. Les variations **significatives** peuvent être résumées comme suit :

Secteur / domaine	en mios de francs
Part au bénéfice de la BNS (Budget 2020 : Fr. 26.5 mios)	80.7
Impôts directs personnes physiques	23.0
Péréquation financière et compensation de charges	28.0
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	20.8
Prélèvements sur le fonds de financement des grands projets d'infrastructures du 21ème siècle	13.0

Les charges augmentent par rapport au budget 2020 de Fr. 169.5 mios net ou de 4.96%. **Les éléments significatifs** peuvent être résumés comme suit :

Secteur / domaine	en mios de francs
Attributions aux fonds et financements spéciaux	32.2
Réserve de politique budgétaire	32.0
Charges de personnel	24.7
Santé publique (subventions)	27.0
Aide à la jeunesse	10.6
Fusions de communes	8.9

Au budget 2021, l'alimentation d'une réserve de politique budgétaire de Fr. 32 mios a été retenue, sous réserve de l'approbation par le Parlement. Son objectif est de contribuer à assurer l'équilibre annuel du compte de résultats et du compte de financement lorsque des charges ou dépenses nouvelles, imprévues ou extraordinaires s'ajoutent aux crédits budgétaires habituels ou lorsqu'un événement particulier vient remettre en question le financement du développement ordinaire des prestations publiques. Pour pouvoir réaliser cette réserve, le Conseil d'Etat soumet au Parlement en parallèle avec le budget une modification de la LGCAF.

### Evolution du résultat avant amortissements et réévaluations

L'évolution de la marge d'autofinancement est présentée dans le tableau suivant :

en mios de francs	Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
<b>Marge d'autofinancement</b>	219.0	209.7	215.0	197.9	190.6	212.0

Cette marge sert à vérifier le respect du frein à l'endettement par rapport au volume d'investissements nets selon l'art. 12 LGCAF.

### Autofinancement selon le MCH2

Dans le MCH2, le mode de calcul de l'autofinancement est défini. Il tient compte de l'ensemble des attributions et prélèvements des financements spéciaux.

La Cofi se réfère donc au modèle du MCH2 ci-après dans le calcul de l'autofinancement :

en mios de francs	Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
<b>Résultat avant amortissements et réévaluations</b> (marge d'autofinancement ci-devant)	<b>219.0</b>	<b>209.7</b>	<b>215.0</b>	<b>197.9</b>	<b>190.6</b>	<b>212.0</b>
Attributions aux fonds et financements spéciaux (rubr. 35)	26.6	89.6	93.5	104.5	81.3	113.5
Attributions au capital propre (rubr. 389)*	85.2	145.6	160.8	146.2	0.4	32.4
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (rubr. 45)	-20.8	-59.3	-39.0	-298.7	-39.0	-59.7
Prélèvements sur le capital propre (rubr. 489)**	-40.0	-15.4	-42.8	-24.4	-25.8	-38.8
<b>Autofinancement selon MCH2</b>	<b>270.0</b>	<b>370.2</b>	<b>387.5</b>	<b>125.5</b>	<b>207.5</b>	<b>259.4</b>

\* budget 2021 : Fr. 32 mios d'attributions à la réserve de politique budgétaire

\*\* budget 2021 : Fr. 38.8 mios de prélèvements du fonds du 21<sup>e</sup> siècle (cf. message du Conseil d'Etat page 29)

L'autofinancement au budget 2021 est supérieur de Fr. 51.9 mios par rapport au budget 2020 et peut être qualifié de bon.

Pour rappel, la diminution en 2019 du montant de l'autofinancement selon le MCH2 s'explique notamment par le prélèvement de Fr. 268.8 mios du fonds LIEP qui a été utilisé pour augmenter la provision CPVAL.

## 2. REMARQUES GENERALES

### 2.1 Compte des investissements

Les investissements nets de l'Etat et du fonds FIGI ressortent des tableaux suivants :

Investissements en mios de francs (arrondi)	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>				
Dépenses brutes	251.4	227.6	222.0	263.7
Recettes	154.9	160.2	148.4	167.2
<b>Coût net à charge de l'Etat</b>	<b>96.6</b>	<b>67.4</b>	<b>73.6</b>	<b>96.5</b>
<b>Subventions d'investissements</b>				
Dépenses brutes	147.0	155.3	189.9	181.3
Recettes	57.7	65.8	75.4	71.6
<b>Coût net à charge de l'Etat</b>	<b>89.4</b>	<b>89.5</b>	<b>114.5</b>	<b>109.7</b>
<b>Prêts, participations et capital social</b>				
Dépenses brutes	47.5	44.2	61.0	60.9
Recettes	37.8	42.6	59.0	55.9
<b>Net mis à disposition par l'Etat</b>	<b>9.6</b>	<b>1.6</b>	<b>2.0</b>	<b>5.0</b>
<b>Total des investissements nets de l'Etat</b>	<b>195.6</b>	<b>158.5</b>	<b>190.0</b>	<b>211.2</b>

L'évolution des investissements bruts est la suivante :

en mios de francs	2017	2018	2019	Budget 2020	Budget 2021
Investissements bruts budgétisés	616.0	552.8	505.2	472.8	505.9
Investissements bruts réalisés	472.6	445.9	427.1		
Différence	143.4	106.9	78.1		

Fonds FIGI en mios de Fr.	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
Dépenses brutes	24.5	74.5	92.8
Recettes	9.8	5.7	6.8
<b>Investissements nets</b>	<b>14.7</b>	<b>68.8</b>	<b>86.0</b>

Des informations concernant les investissements du fonds FIGI se trouvent sous le chapitre 11.3 du présent rapport.

L'évolution des investissements propres (sans le fonds FIGI) ressort du tableau suivant :

en mios de francs (totaux arrondis)		Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	D	2.8	0.7	0.0
	R	0.1	0.0	0.0
	N	2.7	0.7	0.0
Routes nationales	D	104.8	80.0	90.0
	R	100.8	76.8	86.4
	N	4.0	3.2	3.6
Routes cantonales	D	73.1	83.6	99.2
	R	42.2	50.7	58.7
	N	30.9	32.9	40.5
Rhône	D	23.6	26.1	23.3
	R	15.8	17.8	16.4
	N	7.8	8.3	6.9
Autres aménagements des cours d'eau	D	0.2	0.0	0.0
	R	0.0	0.0	0.0
	N	0.2	0.0	0.0
Bâtiments	D	5.1	2.8	20.5
	R	0.4	1.3	4.0
	N	4.7	1.5	16.5
Biens meubles	D	4.1	6.0	8.1
	R	0.3	1.4	1.6
	N	3.8	4.6	6.5
Autres immobilisations corporelles	D	3.3	5.6	5.6
	R	0.4	0.1	0.0
	N	2.9	5.4	5.6
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels, brevets, licences et autres immobilisations incorporelles	D	10.6	17.2	17.0
	R	0.1	0.3	0.2
	N	10.5	16.9	16.8
Total des immobilisations	D	227.6	222.0	263.7
	R	160.2	148.4	167.2
	N	67.4	73.6	96.5

D = Dépenses; R = Recettes; N = Charges nettes du canton

La forte augmentation des investissements pour les routes cantonales de Fr. 15.6 mios (+18.7%) par rapport au budget 2020 et de Fr. 26.1 mios (+35.7%) par rapport au compte 2019 est à relever.

Au niveau des bâtiments, il s'agit d'investissements entièrement financés par le fonds de financement des grands projets d'infrastructures du 21<sup>ème</sup> siècle, dont Fr. 16.8 mios pour le Campus Energypolis.

## 2.2 Compte de résultats

La Cofi présente ci-après les deux principales dépenses du compte de résultats qui totalisent ensemble plus des 2/3 des charges de l'Etat, à savoir :

- les charges brutes du personnel pour Fr. 1.05 milliard ;
- les subventions à des collectivités et à des tiers pour Fr. 1.5 milliard.

## 2.2.1 Charges du personnel

L'évolution des charges du personnel ressort du tableau suivant :

en mios de francs	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
Charges du personnel	1'069.1	1'310.2	1'027.4	1'052.1
dont provision CPVAL	-100.0	-318.8	0.0	0.0
<b>Charges de personnel sans provision CPVAL</b>	<b>969.1</b>	<b>991.4</b>	<b>1'027.4</b>	<b>1'052.1</b>
Augmentation		22.3	36.0	24.7
Augmentation en %		2.30%	3.63%	2.40%

Au budget 2021, la création de 96.3 nouveaux postes, dont 9.8 autofinancés, a été retenue.

Pour rappel, une centaine de nouveaux postes ont été créés aux budgets 2018 et 2019. Au budget 2020, la création de nouveaux postes s'était limitée à 32.3 (cf. rapport budget 2020 de la Cofi) autofinancés.

L'évolution des charges du personnel par catégorie est la suivante :

en mios de francs (totaux et écarts arrondis)	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
<b>Autorités</b>	<b>37.7</b>	<b>40.0</b>	<b>42.0</b>	<b>43.2</b>
<b>Administration générale</b>	<b>315.4</b>	<b>326.7</b>	<b>341.5</b>	<b>354.1</b>
Présidence	7.4	7.6	7.9	8.3
DFE	64.9	73.3	76.4	79.3
DSSC	62.7	66.1	69.5	72.0
DEF (sans la formation)	58.0	60.8	63.2	64.8
DSIS (sans la sécurité)	34.3	35.1	36.1	37.7
DMTE	88.0	83.7	88.4	92.0
<b>Sécurité *</b>	<b>91.0</b>	<b>92.9</b>	<b>95.1</b>	<b>97.1</b>
<b>Enseignement *</b>	<b>517.1</b>	<b>524.2</b>	<b>539.9</b>	<b>548.7</b>
Enseignement	419.6	433.9	447.6	456.1
Hautes écoles	2.3	2.4	2.5	2.6
Formation professionnelle	90.4	82.9	84.9	85.1
Ecole d'agriculture	4.7	4.9	5.0	5.0
<b>Divers 1</b>	<b>7.9</b>	<b>7.7</b>	<b>9.0</b>	<b>8.9</b>
Financement des rentes-pont AVS	7.9	7.7	9.0	8.9
<b>Total intermédiaire</b>	<b>969.1</b>	<b>991.5</b>	<b>1 027.4</b>	<b>1 052.1</b>
<b>Divers 2</b>	<b>100.0</b>	<b>318.8</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
Provision CPVAL	100.0	318.8	0.0	0.0
<b>Total</b>	<b>1 069.1</b>	<b>1 310.2</b>	<b>1 027.4</b>	<b>1 052.1</b>

\* y compris personnel administratif

Pour l'élaboration du budget, le Conseil d'Etat a retenu les principes suivants :

- création de 96.3 nouveaux postes pour l'Administration cantonale, dont 9.8 autofinancés ;
- suppression d'un poste au DMTE;
- pour les enseignants, variation des postes en fonction des effectifs des élèves à la rentrée scolaire 2020-2021.



Pour rappel, dans le rapport sur le compte 2018, la Cofi a donné son accord pour que les postes autofinancés qui remplissent les conditions suivantes puissent être intégrés d'office au budget :

- les postes qui sont directement et intégralement financés par des tiers mandants ;
- les postes dont les charges salariales sont intégrées dans les crédits d'engagement (ex. : projet RF2020, stratégie informatique, etc...).

De plus, il est demandé :

- que ces postes ne soient admis que pendant la durée où le financement est intégralement assuré ;
- qu'un inventaire des nouveaux postes autofinancés soit intégré au message du budget et du compte ;
- que l'inventaire des postes autofinancés soit tenu à jour avec indication de la durée du financement afin que le contrôle de l'autofinancement puisse être réalisé ;
- que le poste soit supprimé si le financement par des tiers ou si le crédit d'engagement n'est plus assuré.

Dans cette appréciation, les postes suivants ne sont pas considérés comme autofinancés :

- les postes financés par des forfaits pour réaliser des prestations (ex. secteur de l'asile, les forfaits ne couvrant pas l'ensemble des charges). Le forfait ne se réfère pas directement aux charges salariales ;
- les postes financés par de nouvelles recettes (émoluments, taxes, etc...).

Le détail des postes autofinancés au budget 2021 est présenté dans le tableau suivant :

Postes autofinancés selon le Conseil d'Etat		
Office cantonal du sport	Collaborateur spécialisé (fonds du sport)	0.8
Service de la mobilité	Electronicien-informaticien (RN)	2.0
	Chef d'équipe (RN)	1.0
	Ingénieur chef de projets (RN)	1.0
	Directeur général des travaux (RN)	1.0
	Chef d'équipe CEN (RN)	1.0
	Opérateur CEN (RN)	3.0
<b>Total des postes autofinancés</b>		<b>9.8</b>

La Cofi a analysé si ses critères établis en 2019 relatifs aux postes autofinancés étaient remplis.

Concernant le financement du poste auprès de l'Office cantonal du sport, la Cofi relève que :

- le fonds est alimenté par des tiers mandants (Loterie romande)
- le règlement du fonds du sport prévoit que les frais liés à la gestion administrative sont prélevés sur le fonds.

En conclusion, la Cofi accepte la totalité des postes autofinancés proposés par le Conseil d'Etat.

Les 86.5 nouveaux postes non autofinancés dans le budget 2021 peuvent être résumés comme suit :

Nouveaux postes non autofinancés	
Autorités	5
Constituante	1
Présidence	3
DFE	12.5
DSSC	10
DEF	14
DSIS	24
DMTE	17
<b>Total</b>	<b>86.5</b>
Suppression DMTE	-1
<b>Total</b>	<b>85.5</b>

Le détail des nouveaux postes non autofinancés dans le budget 2021 tel que remis par le DFE est reporté ci-après :

Nouveaux postes non autofinancés		
Constituante	Greffier	0.5
	Collaborateur administratif	0.5
Ministère public	Secrétaires de direction	2.0
Tribunaux	Juge cantonal (Chambre des curatelles)	1.0
	Juriste	1.0
	Collaborateur administratif	1.0
Chancellerie	Chargé de communication	1.0
	Digital content manager	1.0
	Ombudsman	1.0
Administration cantonale des finances	Collaborateur économique (gestion trésorerie)	1.0
Service des contributions	Taxateur réviseur (personnes morales)	1.0
	Taxateur (PP dépendants)	1.0
	Collaborateur spécialisé (contentieux financier)	1.0
Service des ressources humaines	Collaborateur économique (spécialiste évaluation des fonctions)	1.0
	Spécialiste SAP HR	1.0
Service de l'énergie et des forces hydrauliques	Collaborateur scientifique (retours concessions)	1.0
Service du registre foncier	Collaborateur administratif (activités notariales)	1.5
Service cantonal de l'informatique	Chef de projet Advanced Case Management (stratégie informatique)	1.0
	Ingénieur sécurité (programme gouvernemental)	1.0
Service immobilier et patrimoine	Architecte (inventaires communaux et cantonaux)	2.0
Service de la santé publique	Collaborateur spécialisé (dossiers plaintes)	0.8
	Médecin cantonal adjoint	0.4
	Collaborateur économique (stages apprentissages)	1.0
	Secrétaire-assistante (autorisations de pratique)	0.5
Service de la consommation et des affaires vétérinaires	Contrôleur des denrées alimentaires	1.0
Service de l'action sociale	Intervenant LAVI	0.8
	Collaborateur informatique (logiciel aide sociale)	1.0
	Coordinateur cantonal des seniors	1.0
Office cantonal de l'égalité et de la famille	Collaborateur scientifique (violences domestiques)	0.5
	Juriste (violences domestiques)	0.3
Service de la protection des travailleurs et des relations du travail	Chef de projet / Collaborateur économique (portail d'information)	1.0
Service de la culture	Bibliothécaire médiation culturelle (allemand)	1.0
	Chargé de communication et promotion	0.7
Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation	Collaborateur économique (case manager)	0.8
	Collaborateur économique (communication)	0.5
Service de l'agriculture	Pédologue (spécialiste protection des sols)	1.0
	Conseiller viticulture orientation BIO	0.5
Service administratif et des affaires juridiques de la formation	Collaborateur scientifique	1.2
	Juriste	0.1
	Traducteur	0.5
	Collaborateur administratif	0.2
	Secrétaire assistant	0.3
Service de l'enseignement	Collaborateur scientifique	2.0
Service de la formation professionnelle	Collaborateur scientifique (transition 1)	1.0
	Collaborateur scientifique (direction)	1.0
	Personnel nettoyage (à l'heure)	0.5
Service des hautes écoles	Adjoint	0.2
	Collaborateur scientifique (surveillance écoles tertiaires privées)	0.5
Service cantonal de la jeunesse	Responsable secteur petite enfance	0.4
	Collaborateur économique	0.5
	Responsable secteur petite enfance Haut-Valais	0.3
	Pédagogue spécialisé	1.5
	Collaborateur scientifique / juriste	0.5
Secrétaire-assistante	0.5	
<b>Report</b>		<b>45.5</b>

<b>Nouveaux postes non autofinancés</b>		
Report		45.5
Service juridique de la sécurité et de la justice	Juriste	0.5
	Collaborateur administratif	0.5
Police cantonale	Psychologue	1.0
	Agent	3.0
Service de la circulation routière et de la navigation	Expert de circulation	1.0
Service de l'application des peines et mesures	Chef de secteur	1.0
	Chef de domaine	2.0
	Secrétaire	0.5
	Agent de détention	5.0
	Chargé sécurité incendie	1.0
Service de la population et des migrations	Secrétaire (centre biométrie)	4.0
	Collaborateur administratif	1.5
	Collaborateur administratif et financier	1.0
Service des affaires intérieures et communales	Juriste (PAZ & RCCZ)	2.0
Service administratif et juridique du DMTE	Juriste (projets législatifs)	2.0
	Juriste (domaine construction)	2.0
Etat-Major DMTE	Chargé communication département	1.0
Service de la mobilité	Ingénieur routier	1.0
	Ingénieur environnement	1.0
	Ingénieur ouvrages d'art	1.0
	Collaborateur spécialisé "mobilité douce"	1.0
	Ouvrier (Téléphérique Riddes-Iséables)	1.0
Service des forêts, cours d'eau et paysages	Biologiste	0.5
	Ingénieur (entretien cours d'eau)	1.0
	Ingénieur (aménagement cours d'eau)	1.0
	Ingénieur (système surveillance et alerte)	0.5
Service de l'environnement	Ingénieur (gestion exploitation mines et carrières)	1.0
	Collaborateur administratif	1.0
Service du développement territorial	Collaborateur communication	0.5
	Urbaniste (PAZ & RCCZ)	1.0
Total nouveaux postes	Collaborateur technique (PAZ & RCCZ)	0.5
	Service de la mobilité	<b>86.5</b>
	Cantonnier/ouvrier-chauffeur (suppression)	-1.0
<b>Total nouveaux postes (net)</b>		<b>85.5</b>

Après discussion, la Cofi suit la proposition du Conseil d'Etat et accepte la création de 86.5 nouveaux postes (85.5 net) considérant notamment qu'au budget 2020 aucun nouveau poste non autofinancé n'avait été accordé.

Il s'agit d'une création importante de nouveaux postes qui impacteront le compte de résultats à l'avenir notamment face aux incertitudes des effets du coronavirus sur les finances publiques.

## 2.2.2 Subventions à des collectivités et à des tiers

Les subventions brutes sans caractère d'investissement ont évolué dans les divers secteurs comme suit :

en mios de francs (totaux arrondis)	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart budget / budget
<b>Autorité</b>	<b>1.8</b>	<b>2.1</b>	<b>2.2</b>	<b>0.1</b>
<b>Présidence</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>0.0</b>
<b>Finances et énergie</b>	<b>8.2</b>	<b>7.2</b>	<b>7.5</b>	<b>0.3</b>
Dîme d'alcool	1.0	1.0	1.0	0.0
Energie et forces hydrauliques	4.1	4.9	5.3	0.4
Divers	3.1	1.3	1.2	-0.1
<b>Santé, affaires sociales et culture</b>	<b>1'020.0</b>	<b>1'097.1</b>	<b>1'129.9</b>	<b>32.9</b>
Santé publique	481.0	500.1	514.3	14.2
Réduction primes assurance-maladie	185.7	212.8	225.6	12.8
Action sociale, intégration et égalité	224.1	250.0	251.0	1.0
Culture	11.7	13.0	14.0	1.0
Assurances sociales	117.5	120.9	124.8	3.9
Divers	0.1	0.2	0.2	0.0
<b>Economie et formation</b>	<b>216.7</b>	<b>230.7</b>	<b>250.7</b>	<b>20.0</b>
Bourses d'études	18.0	18.0	18.0	0.0
Promotion touristique et économique	27.1	27.1	32.1	5.0
Mesures chômage	14.0	17.0	15.6	-1.4
Subventions des loteries	30.4	24.7	24.7	0.0
Agriculture	8.7	10.4	9.8	-0.6
Scolarité obligatoire	6.5	12.6	13.2	0.6
Enseignement secondaire	4.9	5.0	4.9	-0.1
Enseignement spécialisé	38.5	35.0	38.0	3.0
Formation professionnelle	10.8	10.6	9.0	-1.6
Hautes écoles	26.0	34.2	38.4	4.3
Aide à la jeunesse	31.3	34.0	44.6	10.6
Divers	0.4	2.1	2.3	0.1
<b>Sécurité, institutions et sport</b>	<b>15.6</b>	<b>16.3</b>	<b>27.3</b>	<b>11.0</b>
Feu, protection civile et militaire	4.4	5.2	4.0	-1.2
Intégration	2.2	2.6	2.4	-0.2
Communes: assainissements et fusions	0.1	0.0	8.9	8.9
J&S et fonds du sport	5.2	4.0	4.3	0.3
Véhicules électriques et hybrides	0.0	0.0	3.4	3.4
Divers	3.7	4.6	4.4	-0.2
<b>Mobilité, territoire et environnement</b>	<b>67.0</b>	<b>68.4</b>	<b>68.8</b>	<b>0.4</b>
Mobilité	51.1	52.6	52.6	0.0
Forêts, cours d'eau et paysages	14.9	14.3	14.6	0.3
Divers	1.0	1.4	1.6	0.2
<b>Total</b>	<b>1'329.6</b>	<b>1'422.3</b>	<b>1'486.8</b>	<b>64.6</b>

Les subventions sans caractère d'investissement augmentent de Fr. 64.6 mios par rapport au budget 2020, soit de +4.5% ou de Fr. 157.2 mios, soit de 11.8% par rapport au compte 2019.

Les plus importantes variations de subventions par rapport au budget 2020 s'expliquent principalement comme suit :

<b>Santé :</b>	<b>+ Fr. 27.0 mios</b>
• Réduction primes assurance-maladie	+ Fr. 12.8 mios
• Hôpitaux, cliniques privées, hospitalisations hors canton	+ Fr. 8.3 mios
• CMS et EMS	+ Fr. 2.8 mios
• OCVS	+ Fr. 2.2 mios
<b>Prévoyance sociale :</b>	<b>+ Fr. 4.9 mios</b>
• Prestations complémentaires AVS/AI	+ Fr. 3.9 mios
<b>Promotion touristique et économique :</b>	<b>+ Fr. 5.0 mios</b>
• Parc de l'innovation	+ Fr. 2.0 mios
• Valais/Wallis Promotion	+ Fr. 1.5 mio
<b>Aide à la jeunesse</b>	<b>+ Fr. 10.6 mios</b>
• Secteur de la petite enfance (revalorisation des salaires + nouvelles structures)	+ Fr. 8.1 mios
<b>Communes</b>	<b>+ Fr. 8.9 mios</b>
Fusion des communes (Noble-Contrée, Martigny, Val de Bagnes)	+ Fr. 8.9 mios

**La Cofi réitère son inquiétude quant à la progression constante des subventions à des collectivités et à des tiers et demande au Conseil d'Etat de proposer des pistes d'économies.**

## 2.3 Fonds CPVAL

Avec l'entrée en vigueur de la loi régissant la Caisse de prévoyance du Canton du Valais (CPVAL) au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le fonds LIEP est transformé selon les dispositions légales en fonds CPVAL au sens de l'art. 22c LGCAF. L'avoir du fonds LIEP constitue la dotation initiale au fonds CPVAL. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le solde du fonds est négatif de Fr. 339.1 mios.

Au budget 2020, un montant de Fr. 30 mios et ,à celui de 2021, un autre de Fr. 38.7 mios ont alimenté le fonds CPVAL.

### 3. POUVOIR LEGISLATIF

#### Compte de résultats

Intitulé	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart budget 2020-2021	en %
Charges	6'507'701	7'373'700	7'498'600	124'900	1.69%
Revenus	2'895	14'800	15'200	400	2.70%
<b>Excédent de charges avant amortissements et réévaluations</b>	<b>6'504'806</b>	<b>7'358'900</b>	<b>7'483'400</b>	<b>124'500</b>	<b>1.69%</b>

#### Compte des investissements

Intitulé	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart budget 2020-2021	en %
Immobilisations incorporelles	54'050	300'000	200'000	-100'000	-33.33%
<b>Dépenses d'investissements</b>		<b>300'000</b>	<b>200'000</b>	<b>-100'000</b>	<b>-33.33%</b>

#### 3.1 Grand Conseil

**Rubr. 31 : Biens, services et autres charges d'exploitation + Fr. 237'800.00**

Compte tenu de la situation sanitaire qui ne permettra probablement pas de siéger dans la salle du Casino à Sion, il est nécessaire de prévoir un montant supplémentaire de Fr. 600'000.00 pour couvrir les frais d'une délocalisation du Parlement en 2021.

La Cofi propose l'amendement suivant :

**Rubr. 31 : augmentation du budget de Fr. 600'000.00 pour tenir compte des coûts supplémentaires du fait que le Parlement ne peut pas siéger à Sion.**

Par cet amendement, l'effet sur le budget 2021 de l'Etat est le suivant :

- Diminution de l'excédent de revenus à Fr. 11.3 mios
- Diminution de l'excédent de financement à Fr. 0.2 mio

## 4. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ENERGIE

### Compte de résultats

Intitulé	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart budget 2020 - 2021	en %
Charges	950'644'050	537'244'600	596'282'300	59'037'700	10.99%
Revenus	2'816'759'528	2'466'377'200	2'626'723'700	160'346'500	6.50%
<b>Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations</b>	<b>1'866'115'478</b>	<b>1'929'132'600</b>	<b>2'030'441'400</b>	<b>101'308'800</b>	<b>5.25%</b>

### Compte des investissements

Intitulé	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2020	Ecart budget 2020-2021	en %
Immobilisations corporelles	6'985'421	2'421'300	18'814'800	16'393'500	677.05%
Immobilisations incorporelles	9'865'190	14'483'500	14'835'800	352'300	2.43%
Participations et capital social	10'000'415	0	0	0	
Propres subventions d'investissements	23'811'079	28'047'000	28'139'500	92'500	0.33%
Subventions d'investissements redistribuées	195'500	500'000	100'000	-400'000	-80.00%
<b>Dépenses d'investissements</b>	<b>50'857'605</b>	<b>45'451'800</b>	<b>61'890'100</b>	<b>16'438'300</b>	<b>36.17%</b>
Recettes d'investissements	15'511'814	19'665'400	21'436'900	1'771'500	9.01%
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>35'345'791</b>	<b>25'786'400</b>	<b>40'453'200</b>	<b>14'666'800</b>	<b>56.88%</b>

### 4.1 Administration cantonale des finances

#### Rubr. 34 : Charges financières

- Fr. 9'157'300.00

La diminution concerne les intérêts liés aux reconnaissances de dettes envers CPVAL. Au budget 2021, Fr. 63.7 mios ont été retenus par rapport aux Fr. 72.9 mios du budget 2020. La diminution est en lien avec l'estimation faite concernant le montant de la nouvelle reconnaissance de la dette. En fonction des besoins de liquidités de CPVAL, une partie du montant sera directement versée à la caisse, ce qui explique la diminution des intérêts. Les montants ne sont pas encore arrêtés définitivement. En sus, une diminution des intérêts intervient au niveau des anciennes reconnaissances de dettes suite à l'abaissement du taux technique de 3 à 2.5%.

#### Rubr. 38 : Charges extraordinaires

+ Fr. 32'000'000.00

L'alimentation de la réserve de politique budgétaire de Fr. 32 mios a été retenue au budget. Pour ce nouvel instrument de la politique financière, la modification de la LGCAF sera traitée au Parlement lors de la session de novembre.

**Rubr. 41 : Patentes et concessions****+ Fr. 80'700'000.00**

Cette hausse s'explique par l'augmentation de la part du canton au bénéfice de la BNS. Au budget 2021, Fr. 107.2 mios ont été retenus par rapport aux Fr. 26.5 mios du budget 2020. La convention additionnelle du 28 février 2020 entre le Département fédéral des finances et la BNS assure une distribution de Fr. 4 milliards en 2021 si, après l'affectation du résultat 2020 de la BNS, le solde de la réserve pour distributions futures excède Fr. 40.0 milliards.

**4.2 Service des contributions****Rubr. 40 : Revenus fiscaux****+ Fr. 25'800'000.00**Personnes physiques

L'évolution des recettes des personnes physiques est la suivante :

Personnes physiques	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart Bu20/Bu21
Impôt sur le revenu	720'957'732	735'080'557	747'000'000	757'000'000	10'000'000
Impôt sur les prestations en capital	15'722'689	17'049'638	15'000'000	16'000'000	1'000'000
Impôt sur les gains de loterie	1'260'456	2'118'538	1'000'000	1'000'000	0
Impôt à la source	37'661'923	40'427'109	37'000'000	40'000'000	3'000'000
Impôt sur la fortune	125'138'967	127'857'602	125'000'000	135'000'000	10'000'000
<b>Total</b>	<b>900'741'767</b>	<b>922'533'444</b>	<b>925'000'000</b>	<b>949'000'000</b>	<b>24'000'000</b>

Selon le SCC, il est difficile à ce stade de la crise sanitaire d'estimer les impacts sur l'ensemble des recettes fiscales 2021. De ce fait, aucune incidence financière n'a été prise en considération. Par rapport au compte 2019, l'augmentation est de Fr. 26.5 mios, soit 2.9% sur deux ans. Il s'agit d'une hausse modérée.

La Cofi est consciente qu'actuellement il est impossible d'estimer d'une manière précise les effets du coronavirus sur les recettes d'impôts. Elle ne partage pas l'optimisme du Gouvernement pour la budgétisation des recettes d'impôts sur le revenu. En cas d'une diminution importante, un prélèvement sur le fonds des fluctuations des recettes (solde au 31.12.2019 : Fr. 198.9 mios) pourrait être envisagé lors du bouclage du compte 2021.

Personnes morales

L'évolution des recettes des personnes morales est la suivante :

Personnes morales	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart budget 2020 / 2021
Impôt sur le bénéfice	124'889'850	113'025'870	85'000'000	83'000'000	-2'000'000
Impôt sur le capital	39'955'603	42'583'461	44'000'000	45'000'000	1'000'000
Impôt foncier	22'274'955	22'994'120	17'200'000	18'000'000	800'000
<b>Total</b>	<b>187'120'408</b>	<b>178'603'451</b>	<b>146'200'000</b>	<b>146'000'000</b>	<b>-200'000</b>

Pour rappel, la baisse des recettes d'impôts des personnes morales au budget 2020 s'explique essentiellement par l'entrée en vigueur de la RFFA-VS (baisse des taux d'imposition, mesures fiscales et suppression de l'impôt foncier sur l'outil de production). Le projet RFFA-VS n'a pas d'effet sur l'impôt sur le capital.



Lors de la préparation du budget 2021, le Conseil d'Etat s'attendait à ce que le référendum aboutisse et que la loi n'entre pas en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La collecte de signatures pour le référendum n'a pas abouti (délai 31 août 2020). Dès lors le Conseil d'Etat a décidé, au début septembre 2020, l'entrée en vigueur de la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le budget 2021 ne tient compte que de la première phase de la mise en œuvre de cette réforme (- Fr. 37.1 mios). La deuxième phase (- Fr. 17.8 mios, arrondi ci-après à Fr. 18 mios) n'a pas été retenue au budget 2021. Ainsi, les recettes d'impôts des personnes morales sont surévaluées de Fr. 18 mios.

Il se peut que les personnes morales n'utilisent pas entièrement tous les instruments à leur disposition (ex. patent box) pour diminuer les charges d'impôts dès le début de la mise en vigueur de la RFFA-VS et ainsi une partie de la surévaluation des recettes d'impôts sera absorbée par ce fait.

La Cofi prend acte que les impôts des personnes morales pourraient être surestimés d'environ Fr. 18 mios. Du fait qu'il existe encore diverses incertitudes par rapport aux effets effectifs de la réforme et du coronavirus, la Cofi est de l'avis qu'à ce stade une adaptation du budget n'apporte pas plus de précision. Lors de la clôture du compte 2021, un prélèvement sur le fonds des fluctuations de recettes pourrait être nécessaire.

#### Rubr. 46 : Revenus de transfert

+ Fr. 8'196'000.00

Il s'agit des revenus suivants :

Revenus de transfert	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart budget 2020 / 2021
Impôt fédéral direct (part canton)	74'832'551	76'501'805	87'000'000	93'000'000	6'000'000
Impôt anticipé	31'992'742	37'284'201	28'000'000	30'000'000	2'000'000
Dédommagements des collectivités locales	5'614'007	5'504'946	3'934'000	4'130'000	196'000
<b>Total</b>	<b>112'439'300</b>	<b>119'290'952</b>	<b>118'934'000</b>	<b>127'130'000</b>	<b>8'196'000</b>

La part du canton aux recettes de l'IFD est calculée à partir des recettes des personnes physiques et des personnes morales. Au niveau fédéral, le taux d'imposition des personnes morales n'est pas impacté par l'entrée en vigueur de la RFFA.

Cependant, la croissance attendue en 2020 de ces recettes est pour l'essentiel liée à la hausse de la part cantonale aux recettes de l'impôt fédéral direct, laquelle augmentera de 17% à 21.2% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 en lien avec la RFFA.

Ces dernières années, la part du canton à l'impôt fédéral était bien supérieure dans les comptes au montant budgétisé. C'est pourquoi, la Cofi a demandé dans le rapport sur le compte 2019 qu'une attention particulière soit donnée à la budgétisation de la part de l'impôt fédéral direct lors de l'élaboration du budget 2021. La Cofi constate que sa demande a été prise en compte au budget 2021 (Fr. 76.5 mios /17% x 21.2% = Fr. 95.4 mios).

### 4.3 Service de l'énergie et des forces hydrauliques

#### Rubr. 35 : Attributions aux fonds et financements spéciaux

+ Fr. 4'040'400.00

Les éléments principaux pour les calculs des attributions aux fonds hydrauliques sont l'impôt spécial, la redevance du Rhône, l'impôt communal sur les redevances du Rhône et la rente de ressource. Tous ces éléments se basent sur les moyennes des dix dernières années. En outre, la rente de ressource se base sur une estimation du prix du marché de l'électricité. Vu que les prix sur le marché de l'électricité sont très bas, les scénarios du SEFH pour l'année 2021 ont montré que la rente de ressource s'élèvera à 0 franc.

Dans le cadre du budget 2021, le fonds d'encouragement sera alimenté par un versement extraordinaire de Fr. 5 mios selon la décision du Conseil d'Etat du 22 avril 2020 concernant les priorités budgétaires.

Au budget 2021, l'alimentation suivante des fonds a été retenue :

<b>Alimentation des fonds en mios de Fr.</b>	
Fonds de préfinancement des FMV	13.9
Fonds de rachat des aménagements hydroélectriques	10.0
Fonds d'encouragement	5.0
<b>Total</b>	<b>28.9</b>

**Rubr. 45 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + Fr. 1'196'400.00**

Le seul prélèvement est celui dans le fonds d'encouragement de Fr. 1.5 mio pour le crédit cantonal donnant droit à une contribution globale et pour assumer le financement des subventions d'investissement de Fr. 25 mios.

**Rubr. 56 : Propres subventions d'investissement Fr. 0.00**

Dans le cadre du programme de promotion énergétique, Fr. 25 mios ont de nouveau été retenus comme au budget 2020. Ce montant se décompose de la manière suivante :

<b>Programme de promotion énergétique en mios de Fr.</b>	
Part cantonale ordinaire	5.6
Prélèvement du fonds programme d'encouragement à l'énergie (investissement)	1.3
Participation Confédération (investissement)	13.8
Participation Confédération (population)	4.3
<b>Total</b>	<b>25.0</b>

En 2021, des engagements pour un montant de Fr. 25 mios pouvaient être pris. Pour la plupart des dossiers, le versement des subventions n'interviendra qu'au cours des prochaines années. Il n'est pas possible de faire des estimations concernant le volume des demandes pour les divers programmes de promotion.

#### **Utilisation du fonds de préfinancement des FMV**

Comme déjà mentionné dans la réponse en avril 2020 à l'attention de la Cofi concernant le compte 2019, l'utilisation du fonds de préfinancement des FMV et du fonds de rachat des aménagements hydroélectriques fait l'objet de discussions entre le Département en charge de l'énergie et les FMV.

#### 4.4 Service du registre foncier

<b>Rubr. 36 : Charges de transfert</b>	<b>+ Fr. 2'300'000.00</b>
<b>Rubr. 40 : Revenus fiscaux</b>	<b>+ Fr. 2'300'700.00</b>

Cette augmentation est liée à l'introduction ou l'adaptation du taux de l'impôt additionnel communal. Pour rappel, conformément aux art. 2, 15 et 29 de la LDM (Loi sur les Droits de Mutation), les législatifs des communes peuvent percevoir un impôt additionnel communal avec un taux pouvant se monter jusqu'à 50%.

En date du 11 juin 2019, 59 communes ont introduit cet impôt.

<b>Rubr. 52 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>- Fr. 610'000.00</b>
---	-------------------------

Cette diminution est en lien avec les besoins du programme RF2020.

Comme mentionné dans les différents rapports précédents (Budget 2020 et Compte 2019), le financement RF2020 ne pourra être tenu. Cependant, il est assuré jusqu'en 2023 avec un solde d'environ Fr. 3 mios.

D'ici la fin 2020, 45 projets sur 54 seront terminés.

<b>La Cofi exige que la planification précise du projet RF2020, dans le cadre du crédit d'engagement, soit présentée au plus tard lors des comptes 2020.</b>
--

## 5. DEPARTEMENT DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA CULTURE

### Compte de résultats

Intitulé	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart budget 2020-2021	en %
Charges	1'143'425'105	1'227'849'600	1'275'744'500	47'894'900	3.90%
Revenus	370'640'922	381'847'200	390'261'100	8'413'900	2.20%
<b>Excédent de charges avant amortissements et réévaluations</b>	<b>772'784'183</b>	<b>846'002'400</b>	<b>885'483'400</b>	<b>39'481'000</b>	<b>4.67%</b>

### Compte des investissements

Intitulé	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart budget 2020-2021	en %
Immobilisations corporelles	3'219'907	3'157'500	3'440'000	282'500	8.95%
Immobilisations incorporelles	510'146	1'818'100	1'558'000	-260'100	-14.31%
Participations et capital social	11'152	0	0	0	
Propres subventions d'investissements	13'576'279	12'090'000	12'018'500	-71'500	-0.59%
<b>Dépenses d'investissements</b>	<b>17'317'484</b>	<b>17'065'600</b>	<b>17'016'500</b>	<b>-49'100</b>	<b>-0.29%</b>
Recettes d'investissements	3'579'247	4'077'600	4'028'500	-49'100	-1.20%
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>13'738'237</b>	<b>12'988'000</b>	<b>12'988'000</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>

### 5.1 Service de la santé publique

Rubr. 36 : Charges de transfert

+ Fr. 27'017'100.00

L'augmentation des charges se répartit de la manière suivante :

- Réduction primes assurance-maladie + Fr. 12.8 mios
- Hôpitaux, cliniques privées, hospitalisations hors canton + Fr. 8.3 mios
- CMS et EMS + Fr. 2.8 mios
- OCVS + Fr. 2.2 mios

Le budget 2021 prévoit une augmentation de Fr. 12.8 mios pour les subsides des primes des caisses-maladie par rapport au budget 2020 (comprenant Fr. 9 mios de mesures RFFA et Fr. 8 mios selon arrêt du TF), dont Fr. 10.8 mios de participation cantonale. L'évolution de cette prise en charge ressort du tableau ci-dessous :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Budget 2020	Budget 2021
Participation fédérale	89.2 49%	94.1 59%	99.3 61%	104.7 61%	109.7 61%	116.6 60%	116.7 55%	118.7 53%
Participation cantonale (y compris ADB)	93.7 51%	66.0 41%	64.5 39%	65.6 39%	70.0 39%	77.3 40%	96.2 45%	106.9 47%
<b>Total</b>	<b>182.9</b>	<b>160.1</b>	<b>163.8</b>	<b>170.3</b>	<b>179.7</b>	<b>193.9</b>	<b>212.9</b>	<b>225.6</b>

Il faut relever la baisse de Fr. 2.6 mios de charges envers les EMS et l'augmentation de Fr. 4.5 mios pour les CMS. Ces écarts proviennent d'une modification de la LAMAL qui prévoit une augmentation de la participation des assureurs-maladie aux coûts des EMS et une baisse de participation aux coûts des CMS. En ce qui concerne les EMS et les CMS, ces modifications n'ont pas d'incidence sur leurs finances.

### P1204 Hospitalisations hors canton

En ce qui concerne les hospitalisations hors canton, le budget 2021 est similaire au budget 2020.

## 5.2 Service de l'action sociale

La comparaison entre les comptes 2019, le budget 2020 et le budget 2021 pour les prestations sociales individuelles ainsi que pour les institutions sociales présente des variations significatives en raison d'un changement de comptabilisation concernant les CMS et le maintien à domicile. L'augmentation globale entre le budget 2020 et celui de 2021 demeure en dessous de 1% bien que des incertitudes importantes, liées aux effets de la pandémie COVID-19, pourraient impacter fortement les prestations sociales :

<b>GP 11 Prestations sociales individuelles</b>	<b>Compte 2019</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Budget 2021</b>
CMS	0.00	0.00	12'500'000.00
Maintien à domicile	3'360'722.00	3'900'000.00	0.00
Autres	74'644'954.00	86'531'569.00	87'151'006.00
<b>Total</b>	<b>78'005'676.00</b>	<b>90'431'569.00</b>	<b>99'651'006.00</b>

<b>GP 12 Institutions sociales</b>	<b>Compte 2019</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Budget 2021</b>
CMS	9'852'977.00	12'000'000.00	0.00
Maintien à domicile	0.00	0.00	3'900'000.00
Autres	123'091'144.00	135'711'512.00	136'459'209.00
<b>Total</b>	<b>132'944'121.00</b>	<b>147'711'512.00</b>	<b>140'359'209.00</b>

## 5.3 Service de la protection des travailleurs et des relations du travail

**Rubr. 30 : Charges de personnel** + Fr. 159'200.00  
**Rubr. 52 : Dépenses d'investissement** + Fr. 120'000.00

L'augmentation d'un EPT (chef de projet/collaborateur économique) avec en corollaire l'investissement pour la mise en place et le développement d'un logiciel « moyens de contrôle individualisés » devrait renforcer le contrôle et le respect des conditions de travail et salaire par les bénéficiaires de marchés publics en application de la loi et de la volonté de renforcer les contrôles. La mise en place de ce projet (dispositions électroniques, badges...) se fait en partenariat public-privé (caisses d'assurance, SUVA, ...).

## 5.4 Service des poursuites et faillites

**Excédent de revenus** Fr. 10'335'400.00

Cet excédent de revenus ne reflète pas une recette nette pour l'Etat car elle ne comprend pas les charges directes telles que les prestations pour l'informatique, les loyers, le traitement des salaires, etc...

## 5.5 Service de la culture

<b>Rubr. 31 : Biens, services et autres charges d'exploitation</b>	<b>+ Fr. 2'755'500.00</b>
<b>Rubr. 45 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux</b>	<b>+ Fr. 2'857'000.00</b>
<b>Rubr. 35 : Attributions aux fonds et financements spéciaux</b>	<b>+ Fr. 9'320'000.00</b>

En 2021, il faut relever spécifiquement l'augmentation des moyens pour l'Office de l'archéologie de Fr. 2.5 mios (rubr. 31) financés entièrement par le fonds de l'archéologie (rubr. 45).

Il est important de spécifier que le fonds de l'archéologie est alimenté pour un montant total en 2021 de Fr. 10.7 mios (rubr. 35), soit environ Fr. 8 mios de plus qu'en 2020. Un prélèvement de Fr. 5.2 mios sur le fonds a été retenu au budget 2021 pour financer les activités du service. Le fonds augmente donc de Fr. 5.5 mios fin 2021.

<b>Rubr. 36 : Charges de transfert</b>	<b>+ Fr. 1'020'000.00</b>
<b>Rubr. 45 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux</b>	<b>+ Fr. 2'857'000.00</b>
<b>Rubr. 35 : Attributions aux fonds et financements spéciaux</b>	<b>+ Fr. 9'320'000.00</b>

Le raisonnement est le même pour le fonds culture et économie.

En 2021, il faut relever la réactivation de moyens pour le service de Fr. 600'000.00 (rubr. 36), financés entièrement par le fonds culture et économie (rubr. 45).

Le fonds culture et économie est alimenté pour un montant total en 2021 de Fr. 1.5 mio (rubr. 35). Aucune alimentation n'a été prévue au budget en 2020. Un prélèvement du fonds de Fr. 600'000.00 a été retenu au budget 2021 pour financer les activités du service. Le fonds augmente donc de Fr. 900'000.00 à la fin 2021. Il est à relever que le SETI alimente également le fonds culture et économie de Fr. 1.5 mio en 2021.

## 6. DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DE LA FORMATION

### Compte de résultats

Intitulé	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart budget 2020-2021	en %
Charges	1'180'244'099	1'214'161'100	1'245'400'500	31'239'400	2.57%
Revenus	486'959'938	500'665'600	498'682'800	-1'982'800	-0.40%
<b>Excédent de charges avant amortissements et réévaluations</b>	<b>693'284'161</b>	<b>713'495'500</b>	<b>746'717'700</b>	<b>33'222'200</b>	<b>4.66%</b>

### Compte des investissements

Intitulé	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart budget 2020-2021	en %
Immobilisations corporelles	254'629	104'500	107'500	3'000	2.87%
Immobilisations incorporelles	83'169	35'000	62'000	27'000	77.14%
Prêts	33'932'738	56'450'200	54'065'200	-2'385'000	-4.22%
Propres subventions d'investissements	27'880'197	37'480'400	32'281'000	-5'199'400	-13.87%
Subventions d'investissements redistribuées	10'603'095	9'569'600	9'500'000	-69'600	-0.73%
Investissements extraordinaires	474'771				
<b>Dépenses d'investissements</b>	<b>73'228'599</b>	<b>103'639'700</b>	<b>96'015'700</b>	<b>-7'624'000</b>	<b>-7.36%</b>
Recettes d'investissements	52'248'378	67'920'300	64'640'600	-3'279'700	-4.83%
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>20'980'221</b>	<b>35'719'400</b>	<b>31'375'100</b>	<b>-4'344'300</b>	<b>-12.16%</b>

### 6.1 Service juridique des affaires économiques

**Rubr. 36 : Charges de transfert**

**- Fr. 40'000.00**

Aux budgets 2019 et 2020, un montant plus élevé avait été retenu (Fr. 78'000.00) pour faire face aux contributions plus importantes du canton pour le renouvellement de la plateforme SIMAP.

Suite à des retards, le projet a été abandonné en mai 2019. La participation du canton pour les années 2019 et 2020 reste donc inchangée à Fr. 36'000.00.

Depuis, le projet pour le renouvellement de la plateforme SIMAP a été relancé (projet KISSimap). Jusqu'à présent, la participation cantonale s'élevait à Fr. 36'000.00 par année. Pour la mise en vigueur de la nouvelle application dans les années 2022 à 2026, les montants suivants devront être retenus : 2022 : Fr. 106'230.00, 2023 : Fr. 83'106.00, 2024 à 2026 : Fr. 71'127.00 par année. Par la suite, la participation a été fixée à Fr. 56'032.00.

A ce stade, il s'agit des premières estimations sur la base des coûts d'investissement et d'exploitation attendus. Il est d'ailleurs possible que, déjà en 2021, le canton puisse être confronté à des charges plus élevées.

## 6.2 Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation

**Rubr. 36 : Charges de transfert** + Fr. 5'028'500.00

L'augmentation des dépenses par rapport au budget 2020 provient notamment d'un montant de Fr. 2 mios pour une subvention de fonctionnement annuelle durant 5 ans allouée en faveur du financement du parc de l'innovation (cf. décision du Grand Conseil de juin 2020), de Fr. 1.5 mio pour Valais/Wallis Promotion (VWP) (cf. décision du Grand Conseil de décembre 2019) et de Fr. 2 mios au CCF SA pour la dotation à la provision concernant la loi sur l'encouragement des remontées mécaniques (LERM) (cf. décision du Grand Conseil de juin 2019).

**Rubr. 46 : Revenus de transfert** - Fr. 250'000.00

Le montant budgété de Fr. 2.8 mios correspond aux recettes attendues dans le cadre du nouveau programme NPR 2020-2023 de la Confédération.

**Rubr. 56 : Propres subventions d'investissement** - Fr. 2'200'000.00

Les demandes de subventions d'investissement en lien avec des dossiers LERM sont inférieures à la planification. C'est pourquoi, le montant y relatif a été diminué de Fr. 2 mios par rapport au budget 2020 et s'élève à Fr. 6 mios. Le SETI a décidé de procéder à un rééchelonnement du financement de la subvention LERM au CCF SA pour les périodes 2020-2023.

## 6.3 Service de l'industrie, du commerce et du travail

**Rubr. 36 : Charges de transfert** - Fr. 1'311'700.00

L'alimentation du fonds cantonal pour l'emploi (FCE) s'élève à Fr. 11.85 mios. L'évolution de l'alimentation du fonds ressort du tableau suivant :

FCE	Alimentation du fonds (en mios de Fr.)			Résultat du fonds
	Canton	Communes	Total	
Compte 2018	8.4	3.6	12	0.4
Compte 2019	8.7	3.7	12.4	-1.6
Budget 2020	9.4	4.1	13.5	-0.8
Budget 2021	8.3	3.5	11.8	-3.7

L'évolution attendue du capital du fonds est la suivante :

Fonds cantonal pour l'emploi	
<b>Solde au 31.12.2017</b>	<b>10'094'680.95</b>
Excédent des revenus 2018	404'514.69
<b>Solde au 31.12.2018</b>	<b>10'499'195.64</b>
Excédent des charges 2019	-1'575'176.57
<b>Solde au 31.12.2019</b>	<b>8'924'019.07</b>
Excédent des charges budget 2020	-778'000.00
<b>Solde au 31.12.2020</b>	<b>8'146'019.07</b>
Excédent des charges budget 2021	-3'720'200.00
<b>Solde au 31.12.2021</b>	<b>4'425'819.07</b>



## 6.4 Service de l'agriculture

Le budget 2021 pour le Service de l'agriculture s'articule autour de 3 axes :

1. La mise en place d'un plan d'action phytosanitaire dans le but de diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires et de chercher des alternatives. La réalisation d'un plan d'action bio en intégrant l'ensemble de la filière agricole.
2. Le soutien à la viticulture afin de trouver des solutions pour faire face aux difficultés rencontrées par les viticulteurs valaisans.
3. Le développement de projets de promotion en lien avec l'écotourisme, l'agritourisme et la gastronomie valaisanne.

**Rubr. 37 : Subventions redistribuées** - Fr. 2'133'000.00  
**Rubr. 47 : Subventions à redistribuer** - Fr. 2'133'000.00

La part fédérale en lien avec l'utilisation durable des ressources naturelles ne va plus transiter par le service. Les subventions seront directement versées à l'exploitant qui touchera exactement les mêmes montants.

**Rubr. 56 : Propres subventions d'investissement** - Fr. 820'000.00

Les dossiers en cours, où le canton a délivré une décision dans le cadre des améliorations structurelles, représentent un montant de près de Fr. 89 mios. L'enveloppe budgétaire prévoyant Fr. 10 mios par année est suffisante car ces projets s'échelonnent et viennent petit à petit.

Dans les rapports précédents, la Cofi avait rendu attentif que, dans le cadre de l'accompagnement agricole de R3, les montants budgétisés étaient très largement supérieurs aux montants se trouvant dans les comptes. La Cofi avait également mentionné que les postes en lien avec l'accompagnement agricole devaient réellement être affectés à cette tâche afin de répondre aux exigences de l'OFEV et ainsi percevoir le remboursement des prestations par la Confédération.

Le service a indiqué que le budget a été ajusté à la baisse car les précédents budgets avaient été surestimés, tout en précisant que des discussions ont eu lieu pour savoir ce qui était effectivement pris en charge.

## 6.5 Service administratif et des affaires juridiques de la formation

**Rubr. 36 : Charges de transfert** + Fr. 100'000.00

L'évolution du montant des bourses et prêts d'études ressort du tableau ci-après :

en mios de Fr.	2015	2016	2017	2018	2019	B2020	B2021
Bourses	18.23	17.96	17.94	17.25	17.95	18.00	18.00
Prêts	2.81	2.77	2.44	2.49	2.57	3.60	3.60
<b>Total</b>	<b>21.04</b>	<b>20.73</b>	<b>20.38</b>	<b>19.74</b>	<b>20.52</b>	<b>21.60</b>	<b>21.60</b>

Une révision de l'ordonnance sur les allocations de formation a introduit un coefficient, déterminé par le Département, qui peut être appliqué à la part contributive des parents en fonction des enveloppes budgétaires disponibles afin d'octroyer la totalité du montant des bourses.

L'augmentation de Fr. 100'000.00 concerne la communication du Campus.

**Rubr. 64 : Remboursements de prêts** - Fr. 405'000.00

Le montant du remboursement des prêts 2021 a été adapté à la réalité.

## 6.6 Service de l'enseignement

**Rubr. 30 : Charges de personnel** + Fr. 8'563'300.00

Cette augmentation est expliquée par trois éléments :

- augmentation du temps élèves en 1H de 4 périodes (+ Fr. 2 mios). Les enseignants de 1H-2H passent à un horaire de 28 périodes de façon généralisée
- octroi de la décharge de fin de carrière (environ + Fr. 1.5 mio). Cette mesure touche environ 300 personnes et représente environ 11 EPT
- variation du nombre d'élèves à la hausse et aux contraintes organisationnelles de certaines écoles, ce qui amène à une augmentation du nombre de postes d'enseignants entre l'année scolaire 2019-2020 et 2020-2021 (environ + Fr. 5 mios).

Le budget 2021 prend en compte, sous la rubrique 30, un montant de Fr. 2.675 mios affecté au centre de compétence pour une prise en charge pluridisciplinaire des problèmes de santé mentaux des enfants et adolescents, selon l'amendement accepté par le Grand Conseil lors de l'examen du budget 2020.

**Rubr. 31 : Biens, services et autres charges d'exploitation** + Fr. 2'048'300.00

Le Service de l'enseignement doit intégrer la comptabilité élèves des collèges sur SAP selon l'exigence de l'IF. De nouveaux centres de coût autofinancés sont créés dans SAP. Cette intégration représente Fr. 300'000.00 par établissement, soit un total de Fr. 1.2 mio. Ces charges sont couvertes par des recettes de la rubrique 42. L'incidence financière est donc nulle pour le compte de l'Etat.

Dans le cadre de la digitalisation de l'école, la mise en place d'Office 365 coûte Fr. 950'000.00. Ce montant est réparti entre le SE et le SFOP sur la base du nombre d'élèves. L'incidence pour le SE s'élève à Fr. 750'000.00. Il faut aussi relever une augmentation de Fr. 100'000.00 en lien avec l'accréditation de la HEP-Vs.

**Rubr. 36 : Charges de transfert** + Fr. 3'447'600.00

Le Service de l'enseignement enregistre une augmentation des subventions versées aux institutions spécialisées liées à la couverture de leur déficit et aux placements hors canton (+ Fr. 2.5 mios). Augmentation également des charges liées aux transports scolaires dans l'enseignement spécialisé (+ Fr. 500'000.00). Ce montant est entièrement compensé par des recettes sous la rubrique 46. En ce qui concerne l'acquisition de matériel informatique par les communes pour la scolarité obligatoire, le forfait admissible au subventionnement par élève est doublé, il passe de Fr. 50.00 à Fr. 100.00 et le taux de subventionnement est de 30%. (+ Fr. 500'000.00). Il faut aussi relever l'augmentation dans le cadre des échanges linguistiques (+ Fr. 200'000.00). L'objectif est de doubler le nombre d'échanges.

**Rubr. 46 : Revenus de transfert** + Fr. 3'268'700.00

La contribution des communes au traitement des enseignants a été réévaluée selon les derniers comptes connus (+ Fr. 2.1 mios). Cette rubrique comptabilise Fr. 500'000.00 de compensation de charges liées aux transports scolaires dans l'enseignement spécialisé. La contribution intercantonale versée pour les étudiants hors canton a également subi une réévaluation sur la base des derniers comptes connus (+ Fr. 850'000.00).

## 6.7 Service de la formation professionnelle

**Rubr. 31 : Biens, services et autres charges d'exploitation** + Fr. 200'000.00

Dans le cadre de la digitalisation de l'école, la mise en place d'Office 365 coûte Fr. 950'000.00 et ce montant est réparti en le SFOP et le SE sur la base du nombre d'élèves. L'incidence pour le SFOP est de Fr. 200'000.00.

## 6.8 Service des hautes écoles

**Rubr. 36 : Charges de transfert** + Fr. 3'517'100.00

Le Service des hautes écoles prend en charge le loyer de la HES-SO (correspondant aux intérêts et amortissements) dès la fin des différents chantiers. En 2021, Fr. 2.2 mios supplémentaires ont été budgétisés pour la HEI. Il s'agit des coûts induits des projets des hautes écoles.

Le budget 2021 prévoit une augmentation de Fr. 0.8 mio allouée aux chaires de recherches de l'EPFL Valais-Wallis. Au budget 2021, un montant de Fr. 9.15 mios est prévu (Fr. 8.4 en 2020 correspondant à 7 chaires x Fr. 1.2 mio).

L'augmentation de Fr. 0.8 mio s'explique par le passage de deux chaires *junior* en chaires *senior*. En effet, selon la convention entre l'Etat du Valais et l'EPFL, dès la septième année d'exploitation, les chaires passent du statut « junior » à « senior ». Le forfait pour une chaire junior est de Fr. 1.2 mio et pour une chaire *senior* il passe à Fr. 2.1 mios. Plus précisément, durant l'année 2021, deux chaires vont passer en statut senior.

La filière ES en santé coûtera Fr. 1.5 mio supplémentaires en 2021.

Au budget 2020, un montant de Fr. 3.1 mios était prévu pour la filière ES de Viège et un montant de Fr. 0.8 mio était prévu pour le lancement de la filière ES à Monthey (total Fr. 3.9 mios).

Au budget 2021, un montant de Fr. 5.4 mios est prévu pour les deux filières qui seront intégrées dans la nouvelle fondation actuellement en cours de création (Fr. 3.8 mios pour Viège ; Fr. 1.4 mio pour Monthey ; Fr. 0.2 mio pour le lancement de la nouvelle fondation). L'augmentation de Fr. 1.5 mio (Fr. 5.4 mios - Fr. 3.9 mios) s'explique par le fait qu'une rentrée supplémentaire d'étudiants est prévue en mars 2021 à Viège (en plus de la rentrée de septembre) et que deux rentrées auront lieu à Monthey (en mars et septembre 2021). Le budget 2021 table sur 117 étudiants alors que le budget 2020 prévoyait 77 étudiants.

**Rubr. 48 : Revenus extraordinaires** - Fr. 1'557'500.00

**Rubr. 56 : Propres subventions d'investissement** - Fr. 1'795'000.00

Le montant de Fr. 1.5 mio mis au budget 2021 (baisse de Fr. 1.8 mio) correspond au tableau de planification des investissements EPFL Valais. Ce montant (rubr. 56) concerne les démonstrateurs EPFL. Ils sont entièrement financés par le fonds du 21<sup>ème</sup> siècle (rubr. 48).

## 6.9 Service cantonal de la jeunesse

**Rubr. 36 : Charges de transfert** + Fr. 10'620'800.00

Le camp scout 2021 budgétisé pour Fr. 1 mio n'aura pas lieu à cause de la pandémie Covid-19. Il est repoussé en 2022.

La grande différence par rapport au budget 2020 (Fr. 8 mios) provient des mesures RFFA pour la revalorisation des salaires de la petite enfance et la création de nouvelles places spécialement dans le Haut-Valais.

Concernant le financement de l'augmentation des salaires dans les crèches, le service le fera sur la base des salaires AVS 2020. Si le service ne constate pas d'augmentation dans les décomptes salaires, il n'y aura pas d'aides supplémentaires.

**Rubr. 46 : Revenus de transfert** + Fr. 1'571'200.00

Cette augmentation provient principalement de l'adaptation du forfait scolaire payé par les communes avec la prise en compte des salaires des psychologues, psychomotriciens et pédagogues.

## 7. DEPARTEMENT DE LA SECURITE, DES INSTITUTIONS ET DU SPORT

### Compte de résultats

Intitulé	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart budget 2020-2021	en %
Charges	194'295'567	201'515'400	218'628'800	17'113'400	8.49%
Revenus	169'435'538	172'803'400	180'500'100	7'696'700	4.45%
<b>Excédent de charges avant amortissements et réévaluations</b>	<b>24'860'029</b>	<b>28'712'000</b>	<b>38'128'700</b>	<b>9'416'700</b>	<b>32.80%</b>

### Compte des investissements

Intitulé	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart budget 2020-2021	en %
Immobilisations corporelles	545'558	5'211'000	8'186'000	2'975'000	57.09%
Immobilisations incorporelles		300'000		-300'000	-100.00%
Propres subventions d'investissements	8'743'026	8'029'000	7'224'600	-804'400	-10.02%
Subventions d'investissements redistribuées	2'845'000	2'000'000	2'000'000	0	0.00%
<b>Dépenses d'investissements</b>	<b>12'133'584</b>	<b>15'540'000</b>	<b>17'410'600</b>	<b>1'870'600</b>	<b>12.04%</b>
Recettes d'investissements	9'483'392	7'579'000	7'824'600	245'600	3.24%
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>2'650'192</b>	<b>7'961'000</b>	<b>9'586'000</b>	<b>1'625'000</b>	<b>20.41%</b>

### 7.1 Police cantonale

**Rubr. 30 : Charges de personnel** + Fr. 769'800.00

Année après année, des charges d'heures supplémentaires sont planifiées et représentent environ 10 EPT, soit 22'000 heures pour 2021 et 21'975 effectuées en 2019. Considérant ce volume croissant, les recrutements prévus ne compensent pas ces heures supplémentaires.

Il serait utile de pouvoir disposer d'une ventilation de ces heures supplémentaires entre les services opérationnels sur le terrain et le personnel administratif.

### 7.2 Service de la circulation routière et de la navigation

**Rubr. 36 : Charges de transfert** + Fr. 2'952'000.00

Cette augmentation est liée à l'introduction de la prime à l'achat pour les véhicules électriques et hybrides évoluant de Fr. 2'500.00 à Fr. 5'000.00 selon le type de véhicule ainsi que les bornes de recharge de Fr. 700.00 à Fr. 2'000.00.

### 7.3 Service des affaires intérieures et communales

<b>Rubr. 36 : Charges de transfert</b>	- Fr.	<b>8'868'600.00</b>
<b>Rubr. 45 : Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux</b>	+ Fr.	<b>8'868'600.00</b>

Il s'agit de l'aide aux fusions des Communes de Miège-Venthône-Veyras (Fr. 3.2 mios), Martigny-Charrat (Fr. 2.8 mios) et Bagnes-Vollèges (Fr. 2.7 mios).

## 8. DEPARTEMENT DE LA MOBILITE, DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

### Compte de résultats

Intitulé	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart budget 2020-2021	en %
Charges	294'124'580	273'216'800	281'053'900	7'837'100	2.87%
Revenus	173'485'500	181'580'500	193'891'900	12'311'400	6.78%
<b>Excédent de charges avant amortissements et réévaluations</b>	<b>120'639'080</b>	<b>91'636'300</b>	<b>87'162'000</b>	<b>-4'474'300</b>	<b>-4.88%</b>

### Compte des investissements

Intitulé	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart budget 2020-2021	en %
Immobilisations corporelles	205'976'155	193'840'600	216'232'600	22'392'000	11.55%
Immobilisations incorporelles	126'392	300'000	302'600	2'600	0.87%
Prêts	270'000	4'548'000	6'800'000	2'252'000	49.52%
Propres subventions d'investissements	61'583'555	88'764'200	86'665'900	-2'098'300	-2.36%
Subventions d'investissements redistribuées	336'111	3'400'000	3'400'000	0	0.00%
Investissements extraordinaires	5'225'681				
<b>Dépenses d'investissements</b>	<b>273'517'894</b>	<b>290'852'800</b>	<b>313'401'100</b>	<b>22'548'300</b>	<b>7.75%</b>
Recettes d'investissements	187'759'362	183'572'100	196'815'500	13'243'400	7.21%
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>85'758'532</b>	<b>107'280'700</b>	<b>116'585'600</b>	<b>9'304'900</b>	<b>8.67%</b>

### 8.1 Service de la mobilité

#### Rubr. 30 : Charges de personnel

+ Fr. 1'492'000.00

L'augmentation des charges correspond à 1.5 EPT supplémentaire attribué à ce service et aux 11 postes financés par les subventions de la Confédération pour l'entretien et l'exploitation de l'autoroute.

Il est à relever que ces 11 postes ont été repourvus en 2020 mais figurent au budget 2021.

Il existe un décalage entre la charge comptabilisée et la subvention reçue car, à ce jour, le montant exact de la subvention attribuée est inconnu.

#### Rubr. 45 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

+ Fr. 8'424'200.00

Il est prévu d'augmenter l'utilisation du fonds RPLP (Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations) pour l'entretien du réseau routier cantonal et les transports publics.

Pour rappel, le montant à disposition du fonds au 31 décembre 2019 était de Fr. 27.2 mios.

**Rubr. : 50 Immobilisations corporelles**

**+ Fr. 15'114'100.00**

Les investissements prévus sur les routes principales suisses (RPS) se montent à Fr. 38.9 mios. Selon une décision du Conseil d'Etat, le financement des RPS est désormais financé à 100% par les subventions fédérales. Le montant des investissements de Fr. 38.9 mios est comptabilisé en recettes d'investissement (rubr. 63).

Le solde du fonds RPS était de Fr. 210.95 mios au 31 décembre 2019.

## 8.2 Service des forêts, des cours d'eau et du paysage

**Rubr. 46 : Revenus de transfert**

**- Fr. 552'400.00**

Cette diminution provient de la réduction des recettes fédérales dans le cadre des projets dans les biotopes d'importance nationale. Ceux-ci sont subventionnés à hauteur de 65% par la Confédération. En effet, le Conseil d'Etat a décidé de diminuer l'enveloppe consacrée aux projets de mise en valeur des biotopes d'importance cantonale.

## 8.3 Service de l'environnement

**Rubr. 31 : Biens, services et autres charges d'exploitation**

**+ Fr. 135'200.00**

Cette augmentation provient de l'achat de nouveaux piézomètres dans le but de renforcer la surveillance des eaux souterraines, plus particulièrement à proximité des sites pollués.

## 8.4 Office cantonal de la construction du Rhône

Ci-dessous la planification prévue des travaux de la construction du Rhône :

Evolution du fonds R3	Budget 2020	Budget 2021	PIP 2022	PIP 2023	PIP 2024
Investissements bruts - rubr. 5 (50+56)	29'771'400	24'470'600	22'560'600	21'399'200	40'398'800
<i>Investissement bruts - rubr. 50 (aménagement de cours d'eau)</i>	<i>26'067'600</i>	<i>23'300'600</i>	<i>21'055'600</i>	<i>19'112'700</i>	<i>31'676'000</i>
<i>Investissements bruts - rubr. 56 (accompagnement agricole géré par le SCA)</i>	<i>3'703'800</i>	<i>1'170'000</i>	<i>1'505'000</i>	<i>2'286'500</i>	<i>8'722'800</i>
Subventions Confédération - rubr. 630	-19'141'900.00	- 15'997'900	- 14'190'300	- 13'456'500	- 24'885'400
Participation des communes - rubr. 632	- 588'900	- 476'300	- 440'700	- 417'500	- 780'100
Participation Canton de Vaud - rubr. 631	- 326'300	- 663'500	- 380'600	- 380'600	- 1'250'600
Participation tiers - rubr. 635	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Charges nettes VS - à financer</b>	<b>9'714'300</b>	<b>7'332'900</b>	<b>7'549'000</b>	<b>7'144'600</b>	<b>13'482'700</b>
<i>Compte de fonctionnement à financer (négatif = recettes)</i>	<i>- 705'400</i>	<i>14'100</i>			
Prélèvement dans le fonds (451)	- 10'419'700	- 7'347'000	- 7'549'000	- 7'144'600	- 13'482'700
Alimentation du fonds (351)	20'000'000	20'000'000	20'000'000		
<b>Etat du fonds au 31.12</b>	<b>63'012'051</b>	<b>75'665'051</b>	<b>88'116'051</b>	<b>80'971'451</b>	<b>67'488'751</b>



Pour rappel, le montant du fonds au 31 décembre 2019 était de Fr. 53.4 mios. Selon la prévision du service, il devrait se monter à Fr. 75.7 mios au 31 décembre 2021.

Le prélèvement de Fr. 20 mios du fonds du 21<sup>ème</sup> siècle afin d'alimenter le fonds R3 prend fin en 2022 selon la loi LFinR3 (loi sur le financement de la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône).

La participation de tiers, rubr. 635, est à 0 en application du principe de prudence. Effectivement, la participation des CFF est fixée dans la LFinR3 à 6.1%. Or les CFF ont déposé un recours auprès du Tribunal fédéral contre cette loi. Le dossier est actuellement en cours d'instruction et suivi par le SAJ (Service administratif juridique) du DMTE.

## 9. MANDATS DE PRESTATIONS

La seule proposition des commissions thématiques ayant des influences financières sur le projet de budget 2021 est énumérée ci-dessous :

### **Service de la consommation et des affaires vétérinaires :**

- **+ 0.8 EPT** : Ressource dédiée à l'inspectorat des ruchers, Fr. 100'000.00. Par cette solution le montant retenu au budget 2021 sous mandat n'est plus nécessaire. Actuellement, ces prestations ont été effectuées par des mandats à des tiers. Impact financier annuel Fr. 0.00.

Cette proposition doit encore être déposée par le président de la commission thématique concernée lors de l'entrée en matière sur le budget. Elle sera analysée par la Cofi lors du traitement du budget en session parlementaire, conjointement aux propositions provenant des groupes et des députés individuellement.

## 10. CONCLUSIONS

Suite à l'examen du budget 2021, la Cofi propose au Parlement l'amendement suivant :

### Grand Conseil

**Compte tenu de la nécessité de prévoir une délocalisation des séances du Parlement en 2021, la Cofi propose l'amendement suivant :  
Rubr. 31 augmentation du budget de Fr. 600'000.00.**

Par ailleurs, les points suivants sont mis en exergue :

La Cofi relève la création importante de nouveaux postes qui impacteront le compte de résultats à l'avenir.

La Cofi réitère son inquiétude quant à la progression constante des subventions à des collectivités et à des tiers et demande au Conseil d'Etat de proposer des pistes d'économies.

La Cofi exige que la planification précise du projet RF2020, dans le cadre du crédit d'engagement, soit présentée au plus tard lors des comptes 2020.

Suite à la crise sanitaire actuelle, le Gouvernement présente un budget de relance.

Il est toutefois à relever que ce budget ne prévoit ni les coûts supplémentaires, ni la perte de recettes relative à la pandémie. La prise en charge des coûts ainsi que le manco de recettes pourraient être absorbés par divers fonds prévus à cet effet.

Au terme de ce rapport, la Cofi remercie le Conseil d'Etat et les services pour leur disponibilité.

La Cofi, à l'unanimité, propose au Parlement l'approbation du projet de budget 2021 en tenant compte de la modification apportée dans le présent rapport.

Le présent rapport a été approuvé à l'unanimité.

En annexe figurent les rapports de la Cofi sur la PIP 2021-2024 et sur le fonds FIGI.

### COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL :

**Le président**

**Le vice-président**

**Le rapporteur de  
langue française**

**Le rapporteur de  
langue allemande**

Stéphane Pont

Francesco Walter

Yvan Rion

Frank Wenger

## 11. ANNEXES

- 11.1 Rapports des Commissions thématiques
- 11.2 Rapport de la Cofi sur la PIP 2021-2024
- 11.3 Rapport de la Cofi sur le fonds FIGI

## 11.1 Rapports des commissions thématiques

### LISTE DES RAPPORTS DES COMMISSIONS THEMATIQUES

**Commission des finances:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2021 de l'Administration cantonale des finances et du Service des contributions

**Commission des institutions et de la famille:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2021 de la Chancellerie d'Etat, du Service des ressources humaines, du Service des affaires intérieures et communales, de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille, du Service cantonal de l'informatique et du Service des poursuites et faillites

**Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2021 du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, du Service de l'environnement, du Service de l'agriculture, du Service du développement territorial, du Service de la chasse, de la pêche et de la faune et du Service du registre foncier et du Service de la géoinformation

**Commission de la sécurité publique:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2021 du Service juridique de la sécurité et de la justice, de la Police cantonale, du Service de l'application des peines et mesures, du Service de la circulation routière et de la navigation, du Service de la sécurité civile et militaire et du Service de la population et des migrations

**Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2021 du Service de la santé publique, du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, du Service de l'action sociale et du Service de protection des travailleurs et des relations du travail

**Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2021 de l'Office cantonal du sport, du Service administratif et des affaires juridiques de la formation, du Service cantonal de la jeunesse, du Service des hautes écoles, du Service de l'enseignement, du Service de la formation professionnelle et du Service de la culture

**Commission de l'économie et de l'énergie:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2021 du Service juridique des affaires économiques, du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation, du Service de l'industrie, du commerce et du travail et du Service de l'énergie et des forces hydrauliques

**Commission de l'équipement et des transports:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2021 du Service administratif et juridique, du Service de la mobilité, du Service immobilier et patrimoine, du fonds FIGI, de l'Office de construction des routes nationales et de l'Office cantonal de la construction du Rhône

## 11.2 Rapport de la Commission des finances à l'attention du Conseil d'Etat sur la planification intégrée pluriannuelle (PIP) 2021-2024

### Introduction

Conformément au mandat donné par l'article 45 alinéa 2 lettre c du règlement du Grand Conseil, la Cofi a analysé la planification intégrée pluriannuelle (PIP) 2021-2024.

En préambule, la Cofi relève que le Conseil d'Etat doit établir, selon l'article 23 de la LGCAF, la PIP. Le rôle du Grand Conseil consiste à proposer des modifications matérielles et temporelles. La PIP est donc un acte gouvernemental.

La Cofi s'est réunie le 7 octobre 2020 pour examiner la PIP 2021-2024 avec la participation suivante :

Cofi	07.10.2020
M. Stéphane Pont, président	x
M. Francesco Walter, vice-président	x
M. Yvan Rion, rapporteur de la langue française	x
M. Frank Wenger, rapporteur de la langue allemande	x
M. Benoît Bender	x
M. Blaise Carron	x
M. Mathieu Clerc	x
M. Bruno Clivaz	x
M. Julien Dubuis	x
Mme Muriel Favre-Torelloz	x
M. Rainer Studer	x
Mme Sonia Tauss-Cornut	x
M. Mikaël Vieux	x

Selon l'article 23 LGCAF, la première année de la planification intégrée pluriannuelle correspond au budget.

### **Approche pour l'élaboration de la PIP 2021-2024**

Le Gouvernement a retenu la même approche que pour la PIP 2020-2023, à savoir déterminer dans une première phase les moyens libres d'affectation, puis, sur cette base, définir l'enveloppe globale de fonctionnement selon le processus suivant :

Détermination des moyens libres d'affectation
./ Investissements
./ Éléments de politique sectorielle
= Enveloppe globale du compte de résultats

En chiffres, cette procédure ressort du tableau suivant :

en mios de francs (arrondi)	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier		
				2022	2023	2024
<b>Moyens libres d'affectation</b>						
Recettes fiscales	1'344.6	1'303.7	1'327.7	1'335.8	1'337.7	1'354.1
Part à des recettes fédérales	928.2	925.5	1'043.3	990.9	1'015.7	1'044.0
Attribution (-) / prélèvement (+) au fonds de compensation des fluctuations de recettes	-30.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Moyens libres d'affectation</b>	<b>2'242.8</b>	<b>2'229.2</b>	<b>2'371.0</b>	<b>2'326.7</b>	<b>2'353.4</b>	<b>2'398.1</b>
./. Investissements nets (hors investissements financés par des fonds)	121.5	145.2	145.2	145.0	145.0	145.0
<b>Solde intermédiaire</b>	<b>2'121.3</b>	<b>2'084.0</b>	<b>2'225.8</b>	<b>2'181.7</b>	<b>2'208.4</b>	<b>2'253.1</b>
<b>Autres éléments de politique sectorielle</b>						
./. Politique salariale	980.7	1'015.2	1'039.9	1'050.0	1'059.1	1'069.5
./. Intérêts passifs et réévaluations sur créances	59.0	110.9	104.1	103.7	103.4	103.0
./. Péréquation financière intercommunale	37.5	38.9	38.3	39.7	40.4	40.4
Autres éléments extraordinaires	213.7	30.0	94.7	38.7	38.7	38.7
Excédent de financement	39.4	0.6	0.8	0.5	0.5	0.5
<b>= Enveloppe globale du compte de résultats *</b>	<b>791.0</b>	<b>888.5</b>	<b>948.1</b>	<b>949.1</b>	<b>966.4</b>	<b>1'000.9</b>
* non compris les prélèvements aux fonds et financements spéciaux pour les investissements						

### Montant de l'enveloppe globale du compte de résultats

Le montant est supérieur pour les années 2021 à 2023 par rapport à la dernière PIP de Fr. 57.0 mios pour 2021, Fr. 57.5 mios pour 2022 et Fr. 73.7 mios pour 2023.

### Moyens libres d'affectation

En parallèle, pour les mêmes années, les moyens libres d'affectation sont supérieurs respectivement de Fr. 129.3 mios, de Fr. 62.4 mios et de Fr. 68.1 mios par rapport à la dernière PIP.

Afin de pouvoir atteindre l'équilibre financier pour les années 2021 à 2023, des prélèvements sur le fonds de compensation des fluctuations de recettes ont été prévus à hauteur de Fr. 60 mios dans la précédente PIP. Dans la PIP 2021-2024, aucun prélèvement n'a dû être retenu pour atteindre cet objectif.

L'évolution des moyens libres d'affectation et de l'enveloppe globale du compte de résultats est la suivante :

en mios de francs (arrondi)	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier		
			2022	2023	2024
<b>Moyens libres d'affectation</b>	2'229.2	2'371.0	2'326.7	2'353.4	2'398.1
Augmentation en mios		141.8	-44.3	26.7	44.7
Augmentation en %		6.4%	-1.9%	1.1%	1.9%
<b>Enveloppe globale du compte de résultats</b>	888.5	948.1	949.1	966.4	1'000.9
Augmentation en mios		59.6	1.0	17.3	34.5
Augmentation en %		6.7%	0.1%	1.8%	3.6%

Les moyens libres d'affectation et l'enveloppe globale du compte de résultats augmentent d'une manière soutenue de 2020 à 2021 et restent par la suite relativement stables jusqu'à la fin de la présente PIP.

**Autres éléments extraordinaires**

Dans la PIP 2020-2023, un montant annuel de Fr. 30 mios a été retenu pour alimenter le fonds CPVAL (anciennement LIEP). Dans la nouvelle PIP, ce montant a été augmenté à Fr. 38.7 mios. Le budget 2021 englobe encore Fr. 32 mios pour la réserve de politique budgétaire et Fr. 24 mios pour des attributions spécifiques à des fonds.

**Investissements nets**

La Cofî constate que les investissements de l'Etat sont légèrement supérieurs par rapport à la PIP 2020-2023 où ils s'élevaient à environ Fr. 140.0 mios.

En tenant compte des investissements nets du fonds FIGI, la situation se présente comme suit :

en mios de francs (arrondi)	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier		
			2022	2023	2024
Investissements nets de l'Etat (hors investissements financés par des fonds)	145.2	145.2	145.0	145.0	145.0
Investissements nets fonds FIGI	68.8	86.0	97.6	109.8	82.9
<b>Total investissements nets</b>	<b>214.0</b>	<b>231.2</b>	<b>242.6</b>	<b>254.8</b>	<b>227.9</b>

Il peut donc être relevé que les investissements nets de l'Etat, y compris le fonds FIGI, atteignent un haut niveau au cours de la PIP 2021-2024.

**Vue financière**

Le tableau suivant donne un aperçu du plan financier 2021-2024 concernant l'évolution du compte de résultats (y.c. imputations internes), du compte des investissements et de l'excédent de financement :

en mios de francs (totaux et écarts arrondis)	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier		
				2022	2023	2024
<b>Compte de résultats</b>						
Revenus	4'030.3	3'716.6	3'903.6	3'846.1	3'874.9	3'924.9
<i>Augmentation en %</i>		-7.8%	5.0%	-1.5%	0.7%	1.3%
Charges (sans les amortissements sur le patrimoine administratif (PA))	3'832.4	3'526.0	3'691.7	3'639.1	3'676.8	3'737.2
<i>Augmentation en %</i>				-1.4%	1.0%	1.6%
<b>Marge d'autofinancement, LGCAF art. 12</b>	<b>197.9</b>	<b>190.6</b>	<b>212.0</b>	<b>207.0</b>	<b>198.1</b>	<b>187.7</b>
Amortissements du PA	108.0	108.3	125.9			
Réévaluations emprunts, participations et subventions d'investissements du PA	80.8	82.3	74.2	202.8	197.9	187.5
Total amortissements	188.8	190.6	200.1	202.8	197.9	187.5
<b>Excédent de revenus</b>	<b>9.1</b>	<b>0.0</b>	<b>11.9</b>	<b>4.2</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>
<b>Compte des investissements</b>						
Dépenses d'investissements	427.1	472.8	505.9	510.5	530.3	496.6
Recettes d'investissements	268.6	282.8	294.7	303.9	332.7	309.5
<b>Investissements nets</b>	<b>158.5</b>	<b>190.0</b>	<b>211.2</b>	<b>206.6</b>	<b>197.6</b>	<b>187.1</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>39.4</b>	<b>0.6</b>	<b>0.8</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>



Les résultats de la PIP 2021-2024 respectent le frein aux dépenses et à l'endettement. Pour rappel, aucun prélèvement du fonds de compensation des fluctuations de recettes n'a été nécessaire pour atteindre l'équilibre financier.

Dans la PIP 2020-2023, la marge d'autofinancement, selon la LGCAF art. 12, diminuait continuellement et avait été estimée à Fr. 178.5 mios pour 2023. La Cofi relevait que ce montant devrait constituer un seuil minimal afin d'assumer les investissements nécessaires au fonctionnement de l'Etat. La Cofi constate que, dans la présente PIP, cette marge a pu être améliorée.

## Remarques concernant le compte de résultats

### Charges de personnel

L'évolution des charges salariales ressort du tableau suivant :

en mios de francs (totaux et écarts arrondis)	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier		
				2022	2023	2024
Charges salariales (déduction faite des récupérations)	980.7	1'015.2	1'039.9	1'050.0	1'059.1	1'069.5
Augmentation en mios		34.5	24.7	10.1	9.1	10.4
Augmentation en %		3.52%	2.43%	0.97%	0.87%	0.98%

Selon le message, aucune création de nouveaux postes administratifs qui ne seraient pas entièrement autofinancés n'a été retenue pour la durée du plan financier.

Pour la Cofi, l'augmentation des charges de personnel ne reflète pas l'évolution constatée dans le passé. De plus, tenant compte des investissements ambitieux consentis par le fonds FIGI, il est à prévoir que ces derniers impliqueront la création de nouveaux postes (Pénitencier de Crêtelongue, Service de la circulation routière et de la navigation, etc.).

Pour rappel, à l'exception du budget 2020, presque une centaine des postes ont été créés annuellement dans les années 2018 et 2019.

### Subventions à des collectivités et à des tiers

L'évolution des subventions à des collectivités et à des tiers, retenue pour la période de la PIP 2021-2024, est la suivante :

en mios de francs (totaux et écarts arrondis)	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier		
				2022	2023	2024
Autorités	1.8	2.1	2.2	2.2	2.2	2.3
Présidence	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Finances et énergie	8.2	7.2	7.5	7.5	7.7	7.9
Santé, affaires sociales et culture	1'020.0	1'097.1	1'129.9	1'131.4	1'152.4	1'185.4
Economie et formation	216.7	230.7	250.7	248.9	253.5	256.7
Sécurité, institutions et sport	15.6	16.3	27.3	19.3	15.4	15.8
Mobilité, territoire et environnement	66.8	68.4	68.7	68.8	70.1	72.1
<b>Total</b>	<b>1'329.6</b>	<b>1'422.3</b>	<b>1'486.8</b>	<b>1'478.7</b>	<b>1'501.8</b>	<b>1'540.7</b>
<b>Augmentation en mios</b>		92.7	64.5	-8.1	23.1	38.9
<b>Augmentation en %</b>		<b>7.0%</b>	<b>4.5%</b>	<b>-0.5%</b>	<b>1.6%</b>	<b>2.6%</b>

La progression estimée des subventions pour les années 2022 à 2024 est faible par rapport aux augmentations effectives des dernières années. Forte de ce constat, la Cofi doute que les subventions puissent être maîtrisées dans le cadre des montants retenus dans la PIP.

De plus, au niveau de la situation actuelle, il est fort probable qu'une augmentation de la charge sociale soit inéluctable.

## Impôts

L'évolution des recettes d'impôts retenue dans la PIP ressort du tableau suivant :

en mios de francs (totaux et écarts arrondis)	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier		
				2022	2023	2024
<b>Impôts directs personnes physiques</b>	<b>904.2</b>	<b>909.4</b>	<b>932.4</b>	<b>949.5</b>	<b>967.0</b>	<b>984.9</b>
<i>Augmentation en %</i>				1.8%	1.8%	1.9%
<b>Impôts directs personnes morales</b>	<b>156.3</b>	<b>129.7</b>	<b>128.7</b>	<b>113.1</b>	<b>98.7</b>	<b>100.6</b>
<i>Augmentation en %</i>				-12.1%	-12.7%	1.9%
<b>Autres impôts directs</b>	<b>200.4</b>	<b>167.3</b>	<b>173.4</b>	<b>173.8</b>	<b>174.2</b>	<b>174.6</b>
Impôts fonciers	23.0	17.2	18.0	18.4	18.8	19.2
Impôts sur les gains en capital	59.6	54.0	57.0	57.0	57.0	57.0
Droits de mutation et de timbre	84.3	79.5	81.8	81.8	81.8	81.8
Impôts sur les successions et donations	32.1	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0
Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	1.4	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
<b>Impôts sur la propriété et sur les charges</b>	<b>164.3</b>	<b>165.1</b>	<b>164.5</b>	<b>165.2</b>	<b>165.8</b>	<b>166.4</b>
Taxes routières et impôts sur les bateaux	71.6	73.1	72.0	72.7	73.3	73.9
Impôt spécial sur les forces hydrauliques	92.7	92.0	92.5	92.5	92.5	92.5
<b>Total</b>	<b>1'425.3</b>	<b>1'371.6</b>	<b>1'399.0</b>	<b>1'401.7</b>	<b>1'405.7</b>	<b>1'426.5</b>

Les impôts directs des personnes physiques augmentent par rapport à l'année 2019 et jusqu'en 2024 de Fr. 80.7 mios, soit de 8.9%.

La mise en œuvre de la loi relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) sur le plan cantonal a été retenue dans la PIP avec une diminution des impôts directs des personnes morales (sur le bénéfice et le capital) de Fr. 15.6 mios en 2022, de Fr. 14.4 mios en 2023. Au budget 2021, la deuxième étape avec une diminution de Fr. 17.8 mios n'a pas été retenue du fait que, lors de l'élaboration du budget, il n'a pas été prévu que la réforme soit mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (référendum). Pour 2024, une légère augmentation de ces impôts a été retenue.

La Cofi relève qu'en fonction de la durée de la crise sanitaire et économique causée par le coronavirus (COVID-19), il y a un risque que les objectifs financiers concernant les recettes d'impôts ne puissent pas être atteints.

## Part aux recettes fédérales

Les montants suivants ont été retenus dans la PIP :

en mios de Fr. (totaux arrondis)	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier		
				2022	2023	2024
<b>Péréquation financière intercantonale</b>	<b>730.2</b>	<b>759.0</b>	<b>787.2</b>	<b>787.7</b>	<b>809.6</b>	<b>833.6</b>
Péréquation des ressources	654.5	680.2	699.9	689.2	711.9	671.4
Péréquation, compensation des charges	79.3	82.1	85.0	87.1	87.6	88.2
Mesures d'atténuation temporaires	0.0	0.0	5.4	13.9	11.6	9.3
Mesures de compensation RFFA	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	65.9
./. Péréquation, compensation des cas de rigueur	-3.5	-3.3	-3.1	-2.5	-1.5	-1.2
<b>Autres parts aux recettes fédérales</b>	<b>198.0</b>	<b>166.5</b>	<b>256.0</b>	<b>203.2</b>	<b>206.1</b>	<b>210.4</b>
Part au revenu de l'impôt sur les huiles minérales	28.7	23.4	24.2	23.9	23.9	24.1
Part à l'impôt anticipé	37.3	28.0	30.0	31.0	32.0	33.0
Part à l'impôt fédéral direct	76.5	87.0	93.0	93.0	95.0	98.0
Part à la taxe d'exemption de l'obligation de servir	1.8	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
Part au bénéfice de la BNS	53.7	26.5	107.2	53.6	53.6	53.6
Régale des sels	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
<b>Total</b>	<b>928.2</b>	<b>925.5</b>	<b>1043.2</b>	<b>990.9</b>	<b>1015.7</b>	<b>1044.0</b>

Pour compenser les pertes indirectes liées aux effets de la RFFA et aux modifications techniques apportées à la péréquation fédérale en raison de l'introduction de la réforme fiscale, des mesures de compensation seront versées à partir de 2024 durant 7 ans.

L'augmentation de la part à l'impôt fédéral direct en 2020 est en lien avec le projet RFFA. La part des cantons a été augmentée de 17% à 21.2%.

La part aux recettes fédérales est moins assujettie à des fluctuations économiques que les impôts cantonaux directs et ainsi le risque d'une baisse importante de cette recette est donc plus faible.

## Investissements

Dans la PIP 2021-2024, les investissements suivants ont été retenus :

en mio de Fr. (totaux arrondis)	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier		
				2022	2023	2024
<b>Investissements bruts</b>	<b>427.1</b>	<b>472.8</b>	<b>505.9</b>	<b>510.5</b>	<b>530.3</b>	<b>496.6</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>158.5</b>	<b>190.0</b>	<b>211.2</b>	<b>206.6</b>	<b>197.6</b>	<b>187.1</b>
dont						
financés par des fonds	35.7	44.9	66.0	61.6	52.6	42.1
intempéries	1.3					
<b>programme annuel ordinaire</b>	<b>121.5</b>	<b>145.2</b>	<b>145.0</b>	<b>145.0</b>	<b>145.0</b>	<b>145.0</b>

Le niveau des investissements est relativement stable. Afin d'avoir une vision plus complète, les investissements du fonds FIGI sont présentés dans le tableau suivant :

en mio de Fr. (totaux arrondis)	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier		
				2022	2023	2024
Investissements bruts	24.5	74.5	92.8	107.5	115.3	86.2
Investissements nets	14.8	68.8	86.0	97.6	109.8	82.9

**Investissements propres**

En résumé, les montants suivants ont été retenus :

en mios de francs (totaux arrondis)		Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier		
					2022	2023	2024
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains	D	2.8	0.7				
	R	0.1					
	N	2.7	0.7				
Routes nationales	D	104.8	80.0	90.0	100.0	120.0	95.5
	R	100.8	76.8	86.4	96.0	115.2	91.6
	N	4.0	3.2	3.6	4.0	4.8	3.8
Routes cantonales	D	73.1	83.6	99.2	102.9	114.7	99.1
	R	42.2	50.7	58.7	61.9	74.0	58.4
	N	30.9	32.9	40.5	41.0	40.7	40.7
Rhône	D	23.6	26.1	23.3	21.1	19.1	31.7
	R	15.8	17.8	16.4	14.1	12.8	21.4
	N	7.8	8.3	6.9	7.0	6.3	10.2
Autres aménagements des cours d'eau	D	0.2					
	R	0.0					
	N	0.2					
Bâtiments	D	5.1	2.8	20.5	17.5	1.2	0.2
	R	0.4	1.3	4.0	2.3	0.0	0.0
	N	4.7	1.5	16.5	15.2	1.2	0.2
Biens meubles	D	4.1	6.0	8.1	7.5	6.8	4.0
	R	0.3	1.4	1.6	1.8	1.8	1.6
	N	3.8	4.6	6.5	5.7	5.0	2.4
Autres immobilisations corporelles	D	3.3	5.6	5.6	4.3	2.3	1.1
	R	0.4	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
	N	2.8	5.4	5.6	4.3	2.3	1.1
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Logiciels, brevets, licences et autres immobilisations incorporelles	D	10.6	17.2	17.0	12.1	13.5	7.5
	R	0.1	0.3	0.2	0.0	0.0	
	N	10.5	16.9	16.8	12.1	13.5	7.5
<b>Total des immobilisations</b>	D	227.6	222.0	263.7	265.4	277.5	239.1
	R	160.0	148.4	167.2	176.0	203.8	173.0
	N	67.6	73.6	96.5	89.4	73.7	66.1

D= Dépenses; R = Recettes; N= Charges nettes du canton

Par rapport à la dernière PIP, les investissements pour les routes cantonales ont été augmentés d'environ Fr. 25 mios par année et ils diminuent d'environ Fr. 10 mios par année pour le Rhône.

**Participation à des investissements de tiers**

En résumé, les montants suivants ont été retenus :

en mios de francs (arrondis)	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier		
				2022	2023	2024
Dépenses	155.3	189.9	181.3	190.7	196.7	204.6
Recettes	65.8	75.4	71.6	77.7	79.1	90.4
<b>Total</b>	<b>89.5</b>	<b>114.5</b>	<b>109.7</b>	<b>113.0</b>	<b>117.6</b>	<b>114.2</b>

Les montants les plus importants concernent la mobilité, les forêts, les cours d'eau et l'agriculture. La Cofi demande au Conseil d'Etat que les promesses de subventionnement tiennent compte des montants retenus dans la PIP.

**Prêts, participations et capital social**

En résumé, les montants suivants ont été retenus :

en mios de francs (arrondis)	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier		
				2022	2023	2024
Dépenses	44.2	61.0	60.9	55.6	55.8	58.7
Recettes	42.6	59.0	55.9	51.4	49.5	51.8
<b>Total</b>	<b>1.6</b>	<b>2.0</b>	<b>5.0</b>	<b>4.2</b>	<b>6.3</b>	<b>6.9</b>

Les montants les plus importants concernent les crédits NPR (environ Fr. 37 mios par année) et les crédits agricoles (environ Fr. 9 mios par année).

**Conclusions**

Les résultats de la PIP 2021-2024 respectent le frein aux dépenses et à l'endettement. Les résultats nous satisfont notamment du fait que les investissements ont pu être maintenus à un haut niveau.

Cependant, une grande incertitude subsiste quant à l'impact de la crise sanitaire et économique déclenchée par le coronavirus. L'impact financier sur la PIP 2021-2024 ne peut pas encore être estimé à ce stade.

Par le passé, les charges supplémentaires avaient pu être financées par des recettes supplémentaires non budgétisées (impôts, BNS, etc...). En raison de la situation actuelle, il est peu probable que le canton puisse enregistrer de nouvelles recettes supplémentaires non budgétisées dans l'ordre de grandeur des années précédentes.

La Cofi signale également que l'indice des ressources du Canton du Valais ne s'élève qu'à 64.7 et a reculé par rapport à 2019 où il se situait à 65.4. Seul le Canton du Jura a un indice encore plus faible avec 64.6. Notre indice de ressources se situe donc bien en dessous de la moyenne suisse (indice = 100).

Le Gouvernement et le Parlement doivent être conscients de ces éléments et en tenir compte lors des demandes pour de nouvelles prestations publiques.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité des membres de la Cofi le 7 octobre 2020.

**COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL :****Le président****Le vice-président****Le rapporteur de  
langue française****Le rapporteur de  
langue allemande**

Stéphane Pont

Francesco Walter

Yvan Rion

Frank Wenger

## 11.3 Rapport de la Commission des finances concernant le budget 2021 et la planification financière 2021-2024 (PIP 2021-2024) pour le fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (fonds FIGI)

### 1. Budget 2021 du fonds FIGI

Le projet de décision soumis au Parlement par le message du Conseil d'Etat prévoit notamment :

- d'approuver le budget du fonds FIGI pour l'année 2021
- d'arrêter les revenus du compte de résultats à Fr. 48.9 mios et les charges à Fr. 48.8 mios
- de fixer les dépenses du compte des investissements à Fr. 92.8 mios et les recettes à Fr. 6.8 mios. Les investissements nets s'élèvent ainsi à Fr. 86.0 mios.

Il en ressort une insuffisance de financement de Fr. 84.6 mios.

La Cofi s'est réunie le 7 octobre 2020 pour l'analyse de ce dossier avec la participation suivante :

Cofi	07.10.2020
M. Stéphane Pont, président	x
M. Francesco Walter, vice-président	x
M. Yvan Rion, rapporteur de la langue française	x
M. Frank Wenger, rapporteur de la langue allemande	x
M. Benoît Bender	x
M. Blaise Carron	x
M. Mathieu Clerc	x
M. Bruno Clivaz	x
M. Julien Dubuis	x
Mme Muriel Favre-Torelloz	x
M. Rainer Studer	x
Mme Sonia Tauss-Cornut	x
M. Mikaël Vieux	x

### Généralités

Le 18 mai 2018, le Parlement a accepté la loi sur le fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (fonds FIGI). Ce fonds, sans personnalité juridique, est dépendant du canton. Il est autonome et doté d'une comptabilité propre.

Selon l'art. 8 de cette loi, le budget du fonds FIGI est fixé par le Grand Conseil en même temps que le budget de l'Etat du Valais. La planification financière est soumise au Grand Conseil pour qu'il en prenne connaissance en parallèle du budget.

Le budget 2021 du fonds FIGI se présente comme suit :

<b>Compte de résultats</b> en mios de Fr. (totaux arrondis)		<b>Compte 2019</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Budget 2021</b>	<b>Ecart Bu20/Bu21</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>43.7</b>	<b>44.3</b>	<b>48.1</b>	<b>3.8</b>
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	43.7	44.0	46.8	2.8
33	Amortissement du patrimoine administratif	0.0	0.3	1.3	1.0
<b>Revenus d'exploitation</b>		<b>39.4</b>	<b>41.8</b>	<b>46.8</b>	<b>5.0</b>
42	Taxes	14.4	18.4	20.0	1.6
43	Revenus divers	25.0	23.3	26.8	3.5
46	Revenus de transferts	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-4.3</b>	<b>-2.5</b>	<b>-1.3</b>	<b>1.2</b>
<b>Charges financières</b>		<b>0.4</b>	<b>0.0</b>	<b>0.8</b>	<b>0.8</b>
34	Charges financières	0.4	0.0	0.8	0.8
<b>Revenus financiers</b>		<b>3.0</b>	<b>2.5</b>	<b>2.1</b>	<b>-0.4</b>
44	Revenus financiers	3.0	2.5	2.1	-0.4
<b>Résultat financier</b>		<b>2.6</b>	<b>2.5</b>	<b>1.4</b>	<b>-1.1</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-1.7</b>	<b>0.0</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>
<b>Résultat extraordinaire</b>		<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
<b>Total du compte de résultats</b>		<b>-1.7</b>	<b>0.0</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>
<b>Compte des investissements</b> en mios de Fr. (totaux arrondis)		<b>Compte 2019</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Budget 2021</b>	<b>Ecart Bu20/Bu21</b>
<b>Dépenses</b>		<b>24.5</b>	<b>74.5</b>	<b>92.8</b>	<b>18.3</b>
50	Immobilisations corporelles	24.5	72.4	91.4	19.0
52	Immobilisations incorporelles	0.0	2.1	1.4	-0.7
<b>Recettes</b>		<b>9.8</b>	<b>5.7</b>	<b>6.8</b>	<b>1.1</b>
63	Subventions d'investissements acquises	9.8	5.7	6.8	1.1
<b>Investissements nets</b>		<b>14.7</b>	<b>68.8</b>	<b>86.0</b>	<b>17.2</b>

**Rubr. 30 : Charges du personnel**

Fr. **0.00**

Suite à une demande de l'Inspection des finances dans son rapport d'octobre 2018, la comptabilisation des charges du personnel a été réanalysée. Pour des raisons de transparence, le personnel reste rattaché au Service immobilier et patrimoine (SIP) qui facture les charges salariales au fonds FIGI.

Selon les informations obtenues auprès du SIP, la refacturation suivante a été retenue au budget 2021 :

<b>Fonds FIGI</b>		<b>SIP</b>		<b>Montant</b>
5040	Bâtiments	4260		710'000.00
3130	Prestations de service de tiers	4260	Remboursements	2'122'600.00
3130		4260		1'590'700.00
<b>Total</b>				<b>4'423'300.00</b>

**Rubr. 31 : Biens, services et autres charges d'exploitation** + Fr. 2'824'200.00

Fr. 26.8 mios sont destinés à l'entretien des immeubles. Les projets d'entretien importants concernent notamment :

- Immeuble du Ministère public à Sion
- Collège des Creusets à Sion
- Collège de Brigue
- Centre sportif d'Ovronnaz
- EPCA à Sion

**Rubr. 42 : Taxes** + Fr. 1'577'000.00

Les recettes de Fr. 20.0 mios au budget 2021 se décomposent comme suit :

- Récupération auprès des services des loyers payés à des tiers : Fr. 7.9 mios
- Récupération auprès des services des charges d'immeuble : Fr. 12.1 mios

**Rubr. 43 : Revenus divers** + Fr. 3'455'000.00

La facturation des locations respectivement des travaux d'entretien aux services de l'Etat pour des immeubles appartenant au canton a été budgétisée à hauteur de Fr. 26.8 mios.

Par décision du 29 avril 2020, le Conseil d'Etat a fixé les principes pour la facturation des loyers aux services utilisant des bâtiments de l'Etat. Pour 2022, ces derniers devraient être appliqués à l'ensemble de l'Administration.

**Rubr. 50-63 : Compte des investissements (net)** + Fr. 17'226'800.00

Au budget 2021, les investissements de la rubrique 50 s'élèvent à Fr. 91.4 mios (2020 : Fr. 72.4 mios). Les investissements prévus en 2020 et 2021 ressortent du tableau suivant :

Objet (en mios de Fr.)	Budget 2020	Budget 2021
La Castalie, Monthey	15.0	8.0
Alpole Campus, fonds infrastructures 21ème siècle	12.0	
Pénitencier de Crêtelongue	10.0	13.0
Service de la circulation routière et navigation	7.0	14.0
Centrale unique 117/144	6.0	12.0
Agroscope Conthey	6.0	2.5
Nouveau Collège de Sion	3.1	6.0
Palais de justice, Sion	2.5	1.8
ECCG Sierre	1.5	
Centre Indivis, Martigny (transformation)	1.5	2.2
Grand-Brûlé Halle	1.5	1.0
Atelier d'école professionnelle	1.0	
Collège de Brig/Oms	1.0	1.5
Bâtiments administratifs, Sierre		2.8
Centre de détention LMC, Sion		4.0
Ecole professionnelle, Viège		2.0
Achat bâtiments administratif, Sion		16.0
Bâtiments administratifs, Monthey et Viège		1.0
Stand de tir, Sion		0.5
Divers projets	4.3	3.1
<b>Total</b>	<b>72.4</b>	<b>91.4</b>



Les subventions d'investissement acquises sont estimées à Fr. 6.8 mios et se décomposent comme suit :

Recettes en mios de Fr.	Confédération	Communes
Pénitencier de Crêtelongue	4.40	0.60
Nouveau collège, Sion		
Centre de détention LMC, Sion	1.40	
Ecole professionnelle, Viège		0.20
OMS Brigue		0.15
Collège, St-Maurice		0.06
<b>Total</b>	<b>5.80</b>	<b>1.01</b>
	<b>6.81</b>	

### Compte de financement

Il ressort du tableau ci-après :

Compte de financement en mios de Fr. (arrondi)	Budget 2020	Budget 2021
Total du compte de résultats	0.0	0.1
./. Amortissement du compte du patrimoine administratif	-0.3	-1.3
Investissements nets	68.8	86.0
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>68.5</b>	<b>84.6</b>

Pour couvrir cette insuffisance, l'Etat du Valais accordera un prêt au fonds FIGI en application de l'art. 10 de la loi sur le fonds FIGI. Les emprunts peuvent atteindre au maximum Fr. 500 mios.

Vu la situation actuelle sur le marché des capitaux (intérêts négatifs), aucun intérêt ne sera facturé en 2021 par l'ACF au fonds FIGI.

### CONCLUSION

Sur la base de cette analyse, les membres de la Cofi ont décidé à l'unanimité de proposer au Parlement d'accepter la décision concernant le budget pour le fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (fonds FIGI) pour l'année 2021.

## 2. Planification financière 2021-2024 du fonds FIGI

L'art. 8 de la loi du fonds FIGI stipule que la planification financière pluriannuelle (PIP) est établie chaque année et est soumise au Grand Conseil pour qu'il en prenne connaissance en même temps que le budget. La PIP 2021-2024 se présente comme suit :

en mios de Fr. (totaux arrondis)	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier		
				2022	2023	2024
<b>Compte de résultats</b>						
Charges	44.1	44.2	48.9	58.2	51.4	53.9
Revenus	42.4	44.2	48.9	49.8	58.3	64.1
<b>Total du compte de résultats</b>	<b>-1.7</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>-8.3</b>	<b>6.9</b>	<b>10.3</b>
<b>Compte des investissements</b>						
Dépenses	24.5	74.5	92.8	107.5	115.3	86.2
Recettes	9.8	5.7	6.8	9.9	5.5	3.3
<b>Investissements nets</b>	<b>14.8</b>	<b>68.8</b>	<b>86.0</b>	<b>97.6</b>	<b>109.8</b>	<b>82.9</b>
<b>Compte de financement</b>						
Total du compte de résultat	<b>-1.7</b>	<b>0.0</b>	<b>0.1</b>	<b>-8.3</b>	<b>6.9</b>	<b>10.3</b>
Amortissements et réévaluations	0.0	0.3	1.3	1.7	4.3	6.3
Investissements nets	-14.8	-68.8	-86.0	-97.6	-109.8	-82.9
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>-16.5</b>	<b>-68.5</b>	<b>-84.6</b>	<b>-104.2</b>	<b>-98.6</b>	<b>-66.3</b>

### Compte de résultats

Les locations à facturer aux services de l'Etat passent de Fr. 26.8 mios en 2021 à Fr. 36.9 mios en 2024. Dès 2024, ce montant augmentera en cas de mise en exploitation de nouveaux bâtiments construits par le fonds FIGI.

### Compte des investissements

Selon le message du Conseil d'Etat, il s'agit à ce stade de projets qui seront affinés au fur et à mesure de l'adoption des crédits d'engagement par le Grand Conseil et qui feront encore l'objet de choix et de fixations de priorités lors de l'établissement des budgets.

### Compte de financement

L'insuffisance de financement estimée jusqu'à fin 2024 s'élève à Fr. 438.7 mios. Elle sera couverte par des emprunts auprès de l'Etat du Valais. Pour rappel, ils peuvent atteindre un montant maximal de Fr. 500 mios.

**CONCLUSION**

La Cofi a pris acte de la PIP 2021-2024 du fonds FIGI avec une planification des investissements ambitieuse.

La Cofi exige du Gouvernement, pour le compte 2020, une planification financière des coûts/produits induits sur le fonctionnement de l'Etat provenant des investissements importants du fonds FIGI.

La Cofi relève également que, d'ici à 2025, le plafond des Fr. 500 mios sera atteint. Elle s'inquiète des conséquences sur les futurs investissements.

Le présent rapport a été approuvé à l'unanimité.

**COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL :****Le président****Le vice-président****Le rapporteur de  
langue française****Le rapporteur de  
langue allemande**

Stéphane Pont

Francesco Walter

Yvan Rion

Frank Wenger